



RAPPORT²⁰²⁵ D'ACTIVITÉ

PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

EAU POTABLE

SOMMAIRE

1

Préambule

2

Synthèse du rapport sur le prix et la qualité
du service d'eau potable 2025

Les chiffres du service

L'essentiel de l'année 2025

Les perspectives pour l'année 2026

Synthèse des indicateurs de performance du service 2025

3

Présentation générale du service

Usagers du service d'eau potable

Volumes d'eau

Mode d'exploitation du service

Équipement et ouvrage

Densité de population

4

Tarification

Modalités de tarification

Détail des tarifs

Économie du service

5

Indicateurs de performance

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale
- Rendement primaire de réseau
- Recherche de fuites
- Indice de linéaire de pertes en réseau
- Taux de renouvellement des réseaux
- Avancement et protection de la ressource en eau
- Indicateurs liés à la qualité de l'eau
- Indice linéaire des volumes non comptés
- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés
- Impayés sur les factures d'eau
- Réclamations
- Délai d'ouverture des branchements des nouveaux abonnés

6

Financement des investissements

- Montant des travaux engagés
- Montant des subventions et concours versés
- Encours de la dette et annuités
- Immobilisations et amortissements
- Durée d'extinction de la dette
- Projet à l'étude ou en travaux pour 2026

7

Démarches structurantes engagées par la CCPV

- Déploiement de la télérelève
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable
- Plan de gestion de la sécurité sanitaires des eaux (PGSSE)
- Préservation de la ressource en eau et sobriété en eau

1

PRÉAMBULE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la compétence « eau potable » a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Valois, une obligation règlementaire et également la volonté d'agir à une échelle territoriale plus large, afin de garantir aux habitants l'accès à une eau de qualité et de sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur le plan qualitatif.

4 syndicats supra-communautaires subsistent sur son territoire du fait de leur implantation sur plusieurs intercommunalités. La CCPV est membre de ces syndicats par représentation-substitution des communes. Il s'agit des syndicats suivants :

- SMAEP d'Auger-Saint-Vincent comprenant sur le territoire de la CCPV les communes d'Auger-Saint-Vincent, Béthancourt-en Valois, Duvy, Fresnoy-le-Luat, Feigneux (Hameau de Morcourt) Gilocourt, Glaignes, Ormoy-Villers, Orrouy, Rouville, Rocquemont, Rosières, Séry-Magneval et Trumilly, avec une vente d'eau à Béthisy-Saint-Martin située hors CCPV.
- SMAEP de Montlognon dont seules les communes de Baron et Versigny font partie de la CCPV.
- SMAEP de la Goële qui alimente la commune de Ver-sur-Launette.
- USESA qui est compétent sur la commune de Marolles.

La loi Notre imposait un transfert obligatoire des compétences « Eau et Assainissement » aux communautés de communes au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Les élus du Pays de Valois ont souhaité, que la communauté de communes prenne la compétence « Alimentation en Eau Potable » au 1^{er} janvier 2023. Cette décision a été soumise à l'avis des conseils municipaux des 62 communes du territoire qui se sont prononcés favorablement à leur grande majorité.

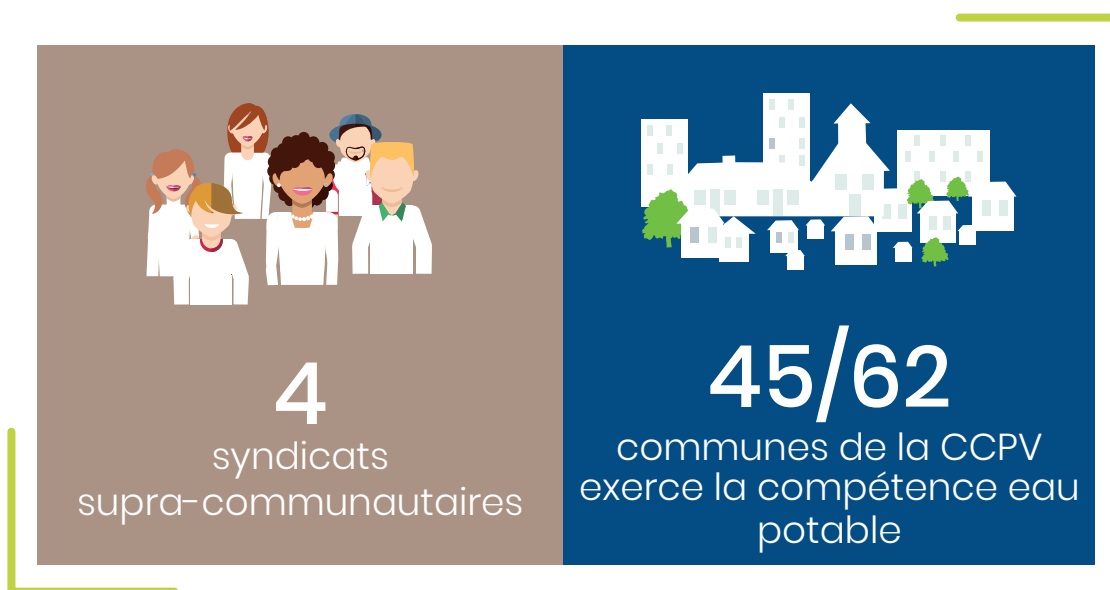
La Communauté de Communes du Pays de Valois travaille en étroite collaboration avec les élus municipaux et des ex syndicats d'eau. La Communauté de Communes du Pays de Valois s'est engagée à poursuivre les travaux déjà actés par les communes, mais aussi à appliquer un tarif différencié permettant aux communes ayant entretenu leur réseau, de ne pas à avoir à supporter le coût de l'entretien ou des travaux des communes qui ont moins investi et à harmoniser le prix de l'eau d'ici 2041.

Aujourd'hui, le Communauté de Communes du Pays de Valois exerce directement la compétence « eau potable » sur 45 de ses 62 communes.

Les données et analyses contenues dans ce document s'inscrivent dans le cadre des obligations définies par l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et ont pour objet de présenter les indicateurs figurant à l'annexe V de ce même code. Les données pour la première année sont à la fois consolidées et réparties par unité de distribution afin de permettre une lecture pertinente de l'activité sur l'exercice 2025.

Une mise en perspective par rapport aux données de l'année 2024 est présente.

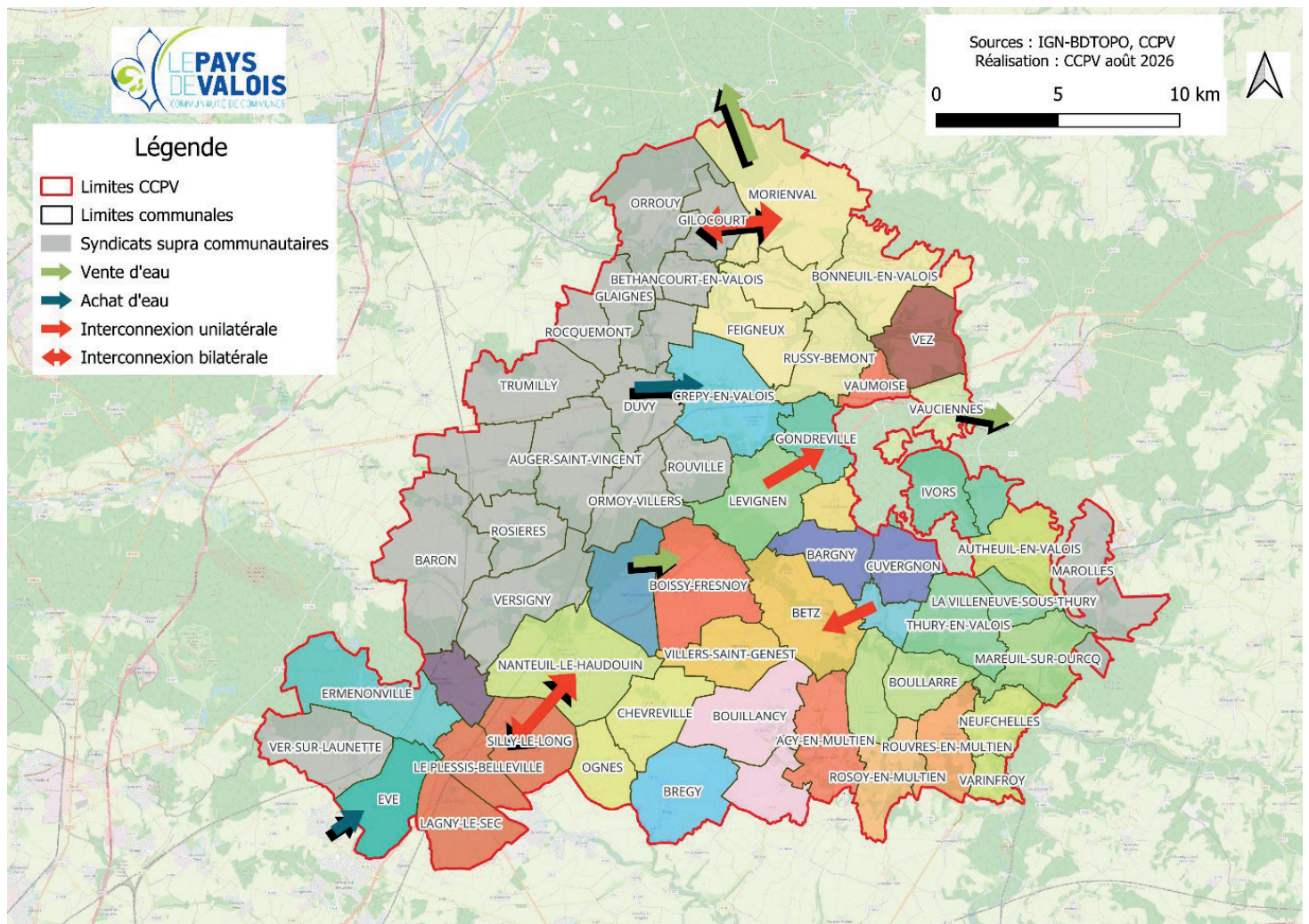
Une unité de distribution, au sens du présent rapport, est un ensemble continu d'ouvrages et de canalisations de distribution d'eau dans lequel la qualité de l'eau est réputée homogène, c'est-à-dire provenant des mêmes ouvrages de prélèvement, géré dans le cadre d'un même contrat et disposant d'un même prix de l'eau potable (Exception faite de Betz et Villers-Saint-Genest sur ce dernier point). Par exemple, l'unité de distribution de Péroy-les-Gombries est distincte de celle de Boissy-Fresnoy alors qu'elles sont approvisionnées par la même ressource en eau mais rattachées à des contrats de délégation de service public différents. Ces unités de distribution (UDI) représentées sur la carte ci-après comptent le plus souvent une commune (24 UDI) et 9 sont intercommunales, avec le plus souvent 2 communes et un maximum de 4 communes.



Le présent rapport traite donc de l'exercice 2025 sur un périmètre de 33 unités de distribution d'eau potable.

Figure 1 :

Unités de distribution d'eau potable sur la Communauté de Communes du Pays de Valois, achats, ventes et échanges d'eau internes ou externes



Extrait d'une note d'information du ministère de l'écologie et du développement durable: Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service

Le rapport annuel du maire ou du président de l'EPCI sur le prix et la qualité du service public...

“ Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ” (art. L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT)).

... à destination des usagers...

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie. Seules les communes de 3 500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).

... pour plus de transparence...

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Le rapport annuel devra être examiné par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) (art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative du maire dans les communes de plus de 10 000 habitants, du président de l'EPCI de plus de 50 000 habitants ou du président du syndicat mixte comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

Ce rapport a fait l'objet d'un examen par la commission consultative des services publics locaux du 17 septembre 2026.

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...

Le maire ou le président de l'EPCI a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication. Les gestionnaires et les agences de l'eau apportent leur appui pour collecter et traiter certaines données de base.

... présenté avant le 30 septembre

Ce rapport doit désormais être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre. En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérent à un EPCI est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçu(s) du ou des EPCI, soit au plus tard le 31 décembre. Il indique dans une note liminaire la nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements.

... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'usager.

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

L'article L. 2224-5 du CGCT impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix de l'eau, la note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme d'intervention.

Cette note établie sur la base de l'activité 2025 de l'agence de l'eau Seine Normandie est jointe en annexe au présent rapport.

2 SYNTHÈSE DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE 2025

Les chiffres du service

	2025
Communes desservies	45
Habitants desservies	47 117
Usagers (clients) ou abonnés	20 062
Ouvrages de prélèvement	34
Capacité réelle de production d'eau potable (m³/j)	13 680
Réservoirs de stockage (m³)	55
Volume de stockage (m³)	11 764
Longueur de réseau (km)	418
Compteurs télérelevés	12 094
Volume total mis en distribution	2 759 122 m³/an
Volume total d'eau potable vendu (m³/an)	2 169 428 m³/an 126L / j / habitant 108m³/an/hab tous usages confondus

L'essentiel de l'année 2025

Production d'eau

- › Équipement du forage F3 sur le champ captant de Lagny-le-Sec.
- › Étude pour la mise en service d'un nouveau forage à Léviguen.
- › Renouvellement de l'alimentation électrique du forage de Rosoy-en-Multien.

Distribution de l'eau potable (réseaux, réservoirs, station de reprise, branchements)

- › Déploiement de la télérelève dans le cadre du contrat du secteur 1.
- › Installation des pré-localisateurs de fuites à Lagny-le-Sec, le Plessis-Belleville, Silly-le-Long prévus dans le cadre du contrat du secteur 1.
- › Renouvellement de réseaux d'eau potable à Crépy-en-Valois, Cuvergnon, Lagny-le-Sec, Léviguen, Mareuil-sur-Ourcq, le Plessis-Belleville et Vaumoise.
- › Installation d'un surpresseur au pied du réservoir de Léviguen.
- › Diagnostic du génie-civil du réservoir sur tour de Nanteuil-le-Haudouin.
- › Réhabilitation du réservoir sur tour de Boissy-Fresnoy.

Interconnexion des réseaux

- › Études des travaux d'interconnexion entre Léviguen et Ormoy-le-Davien.

Préservation de la ressource en eau

- › Reprise de l'animation sur les captages de Vauciennes et Vaumoise.
- › Approbation de la Stratégie de Préservation de la Ressource en eau (SPRE) et signature du contrat de territoire du Pays de Valois (CCPV) avec l'agence de l'eau Seine-Normandie.
- › Finalisation de l'étude des aires d'alimentation des captages d'Antilly, Cuvergnon, Gondreville et Péroy-les-Gombries.

Gestion du service

- › Réalisation d'une page dédiée à la télérelève sur le site internet de la CCPV.
- › Rédaction d'un rapport sur le prix et la qualité du service Eau potable unique.
- › Attribution du contrat de concession sur le secteur 2.
- › Modification du règlement de service sur le secteur 1.

Démarches transversales

- › Études de schéma directeur d'alimentation en eau potable (Phase 3 : scénarios d'amélioration de la qualité et de sécurisation quantitative) et du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) (Phase 2).

Les perspectives pour l'année 2026

Production d'eau

- > Mise en service du forage F3 sur le champ captant de Lagny-le-Sec.
- > Dépôt du dossier d'autorisation de prélèvement pour le forage F3 sur le champ captant de Lagny-le-Sec
- > Diagnostic du forage de Russy-Bémont et analyses d'eau complémentaires sur les forages de Boursonne et Droizelles et le forage d'essai Gergonne 2.
- > Poursuite des démarches pour la mise en service d'un nouveau forage à Léviguen.

Distribution de l'eau potable (réseaux, réservoirs, station de reprise, branchements)

- > Lancement du déploiement de la télérelève dans le cadre du contrat du secteur 2.
- > Installation des pré-localisateurs de fuites et des débitmètres prévus dans le cadre du contrat du secteur 2 (2026 – 2028).
- > Renouvellement de réseaux d'eau potable à Brégy, Crépy-en-Valois, Ève, Ognès, Péroy-les-Gombries et Vez.
- > Travaux de mise en sécurité d'ouvrages d'eau potable, d'amélioration de la chloration et d'équipements de sectorisation (Acy-en-Multien, Boissy-Fresnoy, Boullarre / Étavigny, Ivors / Boursonne, Neufchelles / Varinfroy, Rouvres-en-Multien, Vauciennes et Vaumoise).
- > Réhabilitation de l'étanchéité intérieure d'une cuve du réservoir semi-enterré de Crépy-en-Valois et de la conduite de remplissage du réservoir sur tour de Nanteuil-le-Haudouin.

Interconnexion des réseaux

- > Mise en service des travaux d'interconnexion et de renforcement des réseaux d'adduction d'eau potable entre Nanteuil-le-Haudouin et Silly-le-Long.
- > Réalisation des travaux d'interconnexion entre Léviguen et Ormoy-le-Davien.

Préservation de la ressource en eau

- > Lancement d'une étude de préfiguration relative aux paiements pour services environnementaux.
- > Participation à l'étude des cultures à bas niveaux d'intrants lancée par l'USESA.
- > Poursuite des études de délimitation des aires d'alimentation de captages.

Gestion du service – Animation

- > Animations scolaires sur la sobriété en eau.
- > Organisation de la Semaine de l'Eau.

Démarches transversales

- > Finalisation des études de schéma directeur d'alimentation en eau potable et du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).

Synthèse des indicateurs de performance du service 2025

Tableau 1

Indicateurs de performance du service 2025			
Indicateurs réglementaires (Arrêté du 2 mai 2007 modifié - annexe II)	Valeur 2025 CCPV	Valeur 2024 CCPV	Valeurs nationales 2024 ¹

Descriptif du service

[D101.0] Nombre d'habitants desservis total (estimation)	47 117		/
[D102.0] Prix du service d'eau potable (hors assainissement collectif) au m³ pour 120 m³ (€ TTC/m³)	2,53 au 1 ^{er} janvier 2026	2,47	2,50

Qualité de service à l'usager

[D 151.0] Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	2 jours en majorité		Non calculé
[P152.1] Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	95%	96%	Non calculé
[P151.1] Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (unité pour 1 000 abonnés)	6,43	1,37	2,5
[P155.1] Taux de réclamations (unité pour 1 000 abonnés)	1,7	2,6	2,9

Qualité de l'eau

[P101.1] Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,2%	97,6%	98,3%
[P102.2] Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	83,3 % (50,0 % sur l'eau mise en distribution)	70,8 % (20,4 % sur l'eau mise en distribution)	98,1 %

¹ Source : Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement – Panorama des services publics et de leur performance en 2024 – Eau France – Sispea

Indicateurs de performance du service 2025

Indicateurs réglementaires (Arrêté du 2 mai 2007 modifié - annexe II)	Valeur 2025 CCPV	Valeur 2024 CCPV	Valeurs nationales 2024
---	------------------	------------------	-------------------------

Gestion financière et patrimoniale

[P107.2] Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,34%	0,37%	0,61%
[P103.2] Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/ 110)	110	101	105
[P109.0] Montant des abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (€/m³)	0,00	0,00	0,007
[P153.2] Durée d'extinction de la dette (Année)	1,0	1,0	3,4
[P154.0] Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,2%	1,9%	2,2%

Performance environnementale

[P104.3] Rendement du réseau de distribution	78,6%	82,5%	79,2%
[P105.3] Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)	3,87	2,99	3,4 (valeur 2023)
[P106.3] Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)	3,54	2,92	3,0
[P108.3] Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	78%	78%	79%

3

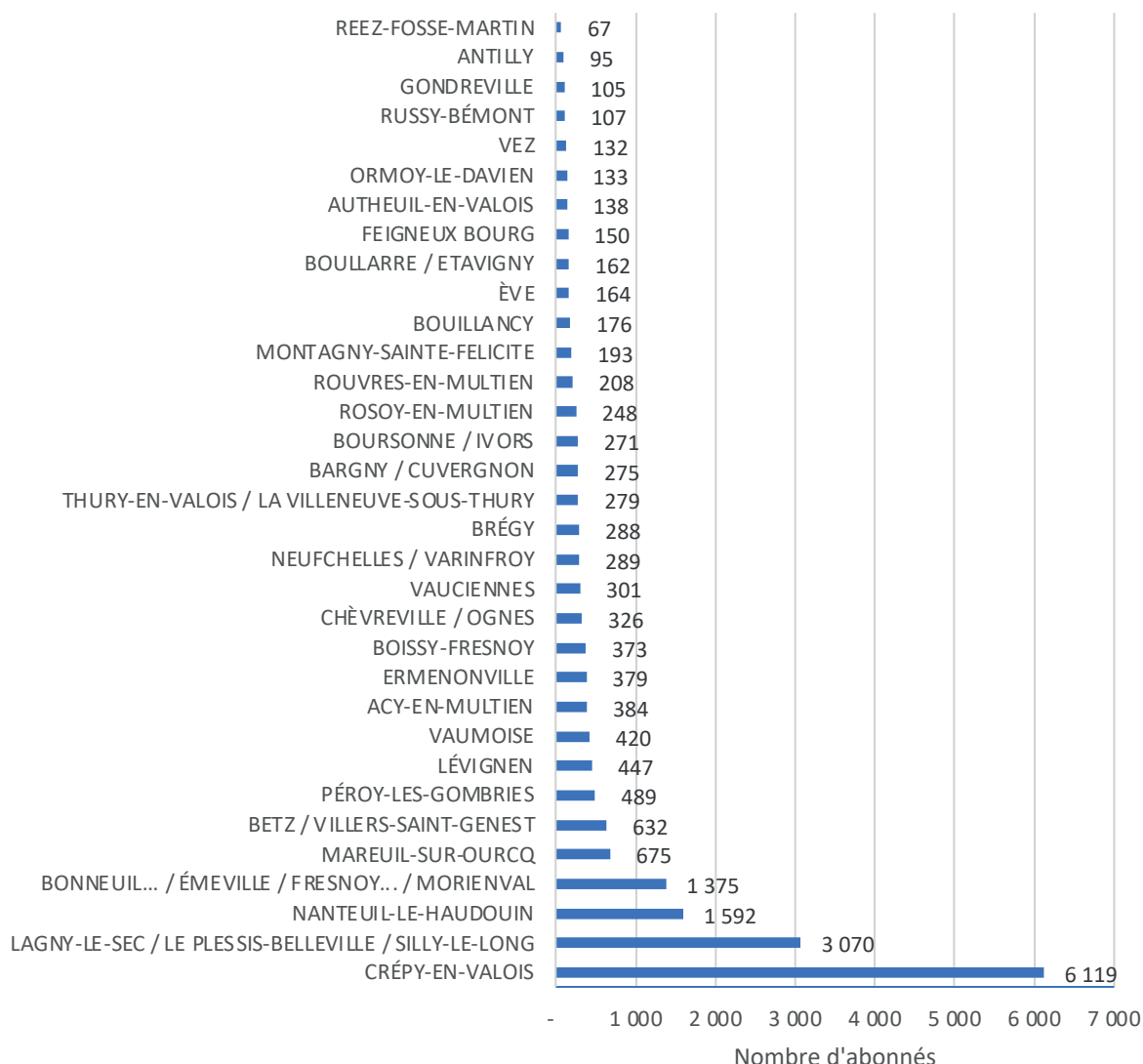
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Usagers du service d'eau potable

En 2025, la communauté de communes du Pays de Valois dessert 20 062 abonnés en eau potable (19 778 en 2024), pour une population desservie de 47 117 habitants.

Figure 2 :

Répartition du nombre d'abonnés desservis pour l'année 2025 par unité de distribution



Les unités de distribution de Crépy-en-Valois et de Lagny-le-Sec / le Plessis-Belleville / Silly-le-Long représentent respectivement 31 % et 15 % du total des abonnés 2025, soit près de 9 200. Les autres unités de distribution sont de taille plus réduite, avec 29 d'entre elles dont le nombre d'abonnés ne dépasse 700.

Le rapport entre le nombre d'habitants sur les unités de distribution et le nombre d'abonnés indique qu'un abonnement est souscrit sur le territoire pour 2,35 habitants en moyenne. Cette valeur est proche du nombre d'occupants par résidence principale sur la CCPV de 2,41 personnes².

Volumes d'eau

En 2025, 1 986 568 m³ (1 836 948 m³ en 2024) ont été produits sur le territoire de la CCPV et 917 789 m³ (889 543 m³ en 2024) ont été achetés en gros³, soit un total de volumes entrants égale à 2 904 357 m³ (2 726 491 m³ en 2024).

Année	2025	2024
Volumes consommés autorisés comptabilisés	2 169 248 m ³ soit 74,5%	2 139 171 m ³
Volumes consommés autorisés estimés ⁴	49 655 m ³ soit 1,7%	11 746 m ³
Volumes de pertes	540 219 m ³ soit 18,5%	442 527 m ³
Volumes vendus en gros ⁵	153 718 m ³ soit 5,3%	125 861 m ³

Un schéma synthétique « emplois-ressource » est présenté en figure 3 (ci-après), afin d'explicitier clairement les liens entre les différents volumes considérés. L'écart de 0,29 % constaté entre les volumes entrants et les volumes sortants s'explique par une différence dans les périodes de relève des compteurs.

² Source : INSEE 2022

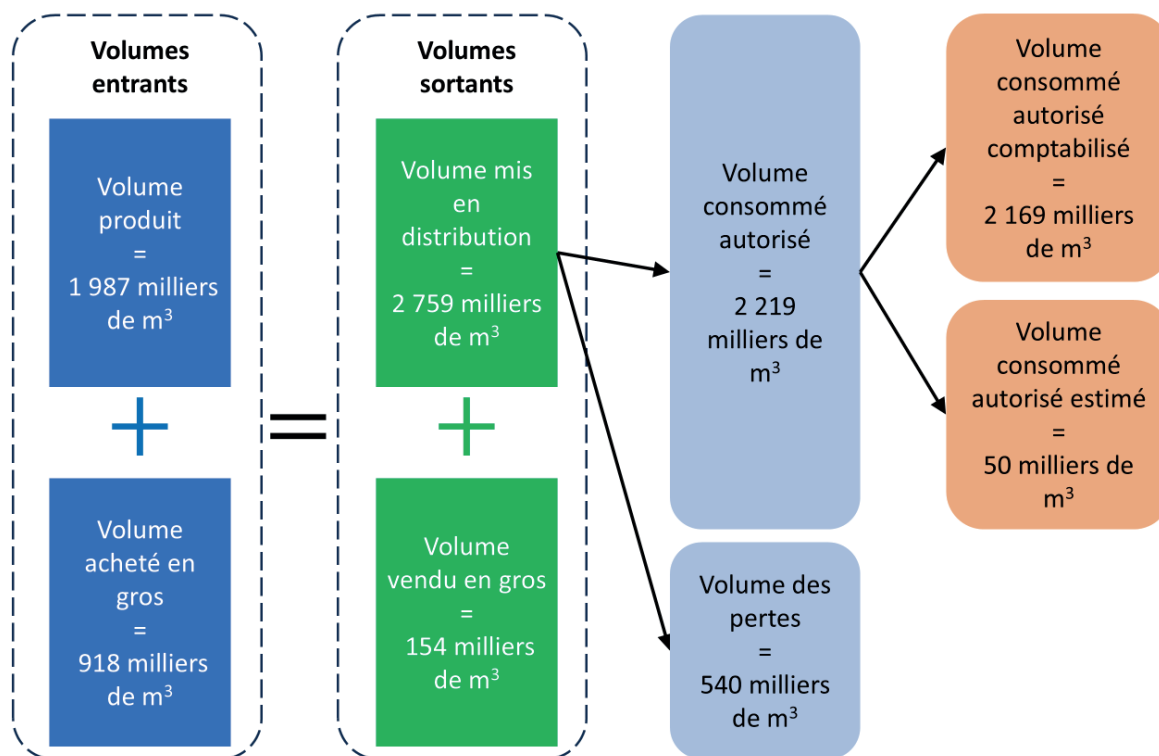
³ Les volumes achetés en gros considérés résultent des échanges entre un service d'eau extérieur et la CCPV (SMAEP Auger-Saint-Vincent, forage privé Russy-Bémont, Syndicat de la Goële).

⁴ Ce sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus ou des volumes de service. Il s'agit, par exemple, des volumes d'eau pour les essais de poteaux incendie, le lavage de la voirie, les chasses d'eau sur le réseau d'assainissement, le nettoyage des réservoirs, les purges...

⁵ Les volumes vendus en gros considérés résultent des échanges entre la CCPV et un service d'eau extérieur (Coyolles, SMAEP Auger-Saint-Vincent, Saint-Jean-aux-Bois).

Figure 3 :

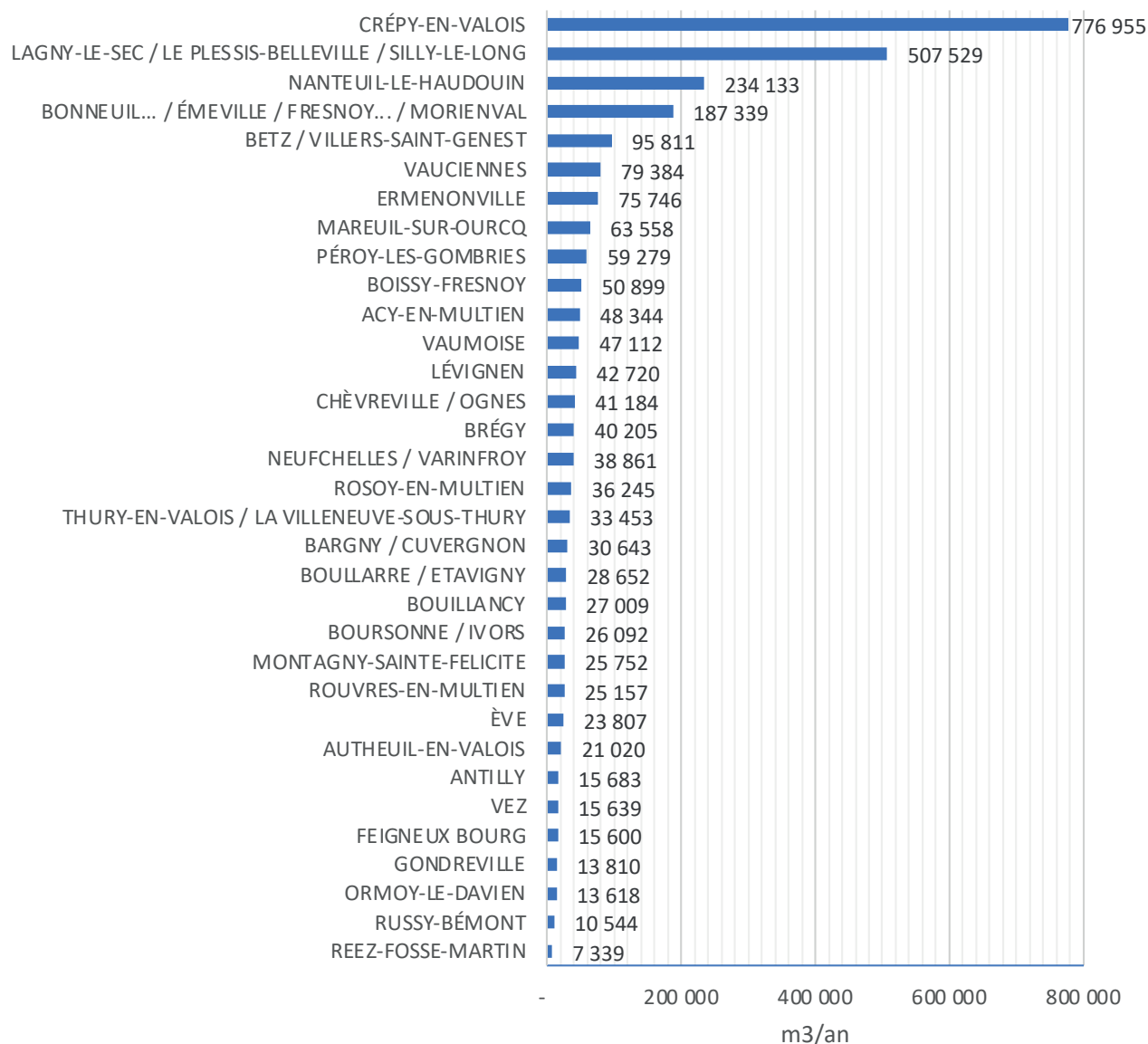
Origine et destination des volumes d'eau



Les volumes mis en distribution pour le service [Volumes produits au sein de l'unité de distribution + volumes achetés en gros (hors périmètre de l'unité de distribution mais hors ou au sein de la CCPV) – volumes vendus en gros (hors périmètre de l'unité de distribution mais hors ou au sein de la CCPV)] se répartissent entre les 33 unités de distribution de la manière suivante.

Figure 4 :

Répartition des volumes mis en distribution



Le volume total mis en distribution est proche de 2 759 000 m³/an (2 590 000 m³/an en 2024), soit près de 7 560 m³/j en moyenne.

Les 4 unités de distribution de Crépy-en-Valois, Bonneuil-en-Valois / Eméville / Fresnoy-la-Rivière / Morienvall, Lagny-le-Sec / le Plessis-Belleville / Silly-le-Long et Nanteuil-le-Haudouin concentrent 62 % des besoins en eau potable de la CCPV, soit 1 705 956 m³ d'eau mis en distribution sur 2025.

L'exploitation du service d'eau sur le périmètre exercé directement par la CCPV est assurée dans le cadre de délégations de service public (DSP). 22 communes, représentant 16 unités de distribution (UDI), ont intégré le contrat de concession du secteur 1, confié à la SAUR. Ce contrat entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 arrivera à échéance le 31 décembre 2030.

**Secteur d'exploitation du service d'eau potable et nom des
délégataires des services au 1^{er} janvier 2026**

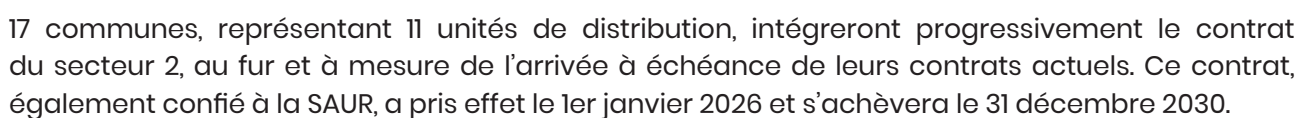


Tableau 2

Échéance des contrats pour les unités de distribution du secteur 2			
Unité de distribution	Communes	Echéance du contrat de DSP eau potable propre à chaque UDI	Date d'entrée dans le contrat du secteur 2 pour l'année 2026 (SAUR)
Boursonne / Ivors (Ex syndicat des eaux d'Ivors-Boursonne)	Boursonne Ivors	31/12/2025 (SAUR)	01/01/2026
Ève	Ève	31/12/2025 (VEOLIA)	01/01/2026
Péroy-les-Gombries	Péroy-les-Gombries	31/12/2025 (SAUR)	01/01/2026
Vez	Vez	31/12/2025 (SAUR)	01/01/2026
Bargny / Cuvergnon (Ex syndicat des eaux de Bargny-Cuvergnon)	Bargny Cuvergnon	14/04/2026 (SAUR)	15/04/2026
Crépy-en-Valois	Crépy-en-Valois	30/06/2026 (SAUR)	01/07/2026
Russy-Bémont	Russy-Bémont	10/08/2026 (SAUR)	11/08/2026
Nanteuil-le-Haudouin	Nanteuil-le-Haudouin	31/12/2027 (SAUR)	/
Bonneuil-en-Valois / Éméville / Fresnoy-la-Rivière / Morienvall (Ex syndicat des eaux de Bonneuil-en-Valois)	Bonneuil-en-Valois / Éméville / Fresnoy-la-Rivière / Morienvall	31/12/2028 (SAUR)	/
Ormoy-le-Davien	Ormoy-le-Davien	31/12/2028 (SAUR)	/
La Villeneuve-sous-Thury / Thury-en-Valois (Ex syndicat des eaux de la Grivette)	La Villeneuve-sous-Thury / Thury-en-Valois	31/12/2028 (SAUR)	/

Enfin, 6 communes, correspondant à 6 unités de distribution, disposent de contrats dont l'échéance est égale ou postérieure au 31 décembre 2029. Elles constituent le secteur 3.

Tableau 3

Échéance des contrats pour les unités de distribution du secteur 3		
Unité de distribution	Délégataire	Échéance du contrat de DSP
Acy-en-Multien	SAUR	31/02/2032
Autheuil-en-Valois	VEOLIA Eau	31/12/2029
Brégy	SAUR	31/12/2030
Lévignen	SUEZ	31/12/2030
Mareuil-sur-Ourcq	SAUR	31/12/2030
Rosoy-en-Multien	VEOLIA Eau	31/12/2030

Équipement et ouvrages

Les ouvrages de stockage et de traitement, ainsi que les réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable, constituent les principaux équipements du service. D'autres installations, telles que les surpresseurs, sont également nécessaires au bon fonctionnement de la distribution d'eau potable. Afin d'en améliorer la lisibilité, les tableaux présentant ces équipements sont détaillés ci-après par secteur et par unité de distribution.

Ouvrages de prélèvements et équipements de production

Le tableau ci-après donne un inventaire de l'ensemble des captages présents sur le territoire de la CCPV avec l'aquifère capté.

Tableau 4

Inventaire de l'ensemble des captages présents sur le territoire de la CCPV avec l'aquifère capté, la capacité de production et l'état de réalisation du diagnostic forage.

Nom du captage	Communes d'implantation	Indice BRGM	Aquifère capté	Diagnostic forage (année)	Capacité de production	
					Volume autorisé	Débit de l'équipement de pompage

Secteur Automne

Bonneuil-en-Valois	Bonneuil-en-Valois	129-2X-0007	Calcaires lutétiens	2025	720 m³/h (50 m³/h valeur retenue par défaut)	50 m³ / h
Gondreville	Gondreville	129-5X-0026	Calcaires lutétiens	2018	15 m³/h	6 m³/h
Lévignen	Lévignen	129-5X-0017	Calcaires lutétiens	2025	50 m³/h	15 m³/h
Ormoy-le-Davien	Ormoy-le-Davien	129-5X-0041	Calcaires lutétiens	2022	Pas de DUP ⁶	6 m³/h
Russy-Bémont ancienne conserverie	Russy-Bémont	129-2X-0101	Sables de Cuise	Ouvrage privé - 2026	Pas de DUP	150 m³/h
Vauciennes	Vauciennes	129-2X-0006	Sables de Cuise	2021	120 m³/h	20 m³/h
Vaumoise source St Pierre	Vaumoise	129-2X-0024	Calcaires lutétiens	Source	400 m³/j	20 m³/h
Vez	Vez	129-2X-0011	Calcaires lutétiens	Source	10 m³/h	5 m³/h

Acy-en-Multien	Acy-en-Multien	155-IX-0009	Sables de Beauchamp	2025	18 m³/h	15 m³ / h
Antilly F1	Antilly	129-6X-0085	Calcaires lutétiens	2017	25 m³/h	25 m³/h
Antilly F2	Antilly	129-6X-0086	Calcaires lutétiens	2017		25 m³/h
Autheuil-en-Valois	Autheuil-en-Valois	129-7X-0073	Calcaires lutétiens	Source	15 m³/h	14 m³/h
Betz Macquelines 3	Betz	129-5X-0093	Calcaires lutétiens	2020 ou 2021 lors de la régénération	28 m³/h 420 m³/j	17 m³/h
Bouillancy	BOUILLANCY (1 seul ouvrage de prélèvement)	155-IX-0007	Sables de Beauchamp	2025	20 m³/h	9 m³/h
Rééz-Fosse-Martin						
Boullarre	Boullarre	129-6X-0033	Sables de Beauchamp	Source	12 m³/h 120 m³/j	12 m³/h
Boursonne	Boursonne	129-6X-0064	Calcaires lutétiens	2025 (Précédent 2017)	30 m³/h	14 m³/h
Cuvergnon	Cuvergnon	129-6X-0051	Calcaires lutétiens	2017	8 m³/h 160 m³/h	7 m³/h
Mareuil-sur-Ourcq	Mareuil-sur-Ourcq	155-3X-1022	Sables de Cuise	2025	60 m³/h	30 m³/h
Neufchelles « Les Justices »	Neufchelles	155-2X-0027	Sables de Cuise	2025 (Précédent 2015)	15 m³/h 150 m³/j	14 m³/h
Rosoy-en-Multien	Rosoy-en-Multien	155-2X-0023	Calcaires lutétiens	2025	1 000 m³/j	31 m³/h
Rouvres-en-Multien	Rouvres-en-Multien	155-2X-0026	Calcaires lutétiens	Source	30 m³/h 200 m³/j	12 m³/h
Thury-en-Valois F1 Thury-en-Valois F2	Thury-en-Valois	129-6X-0059	Calcaires lutétiens	2025	12 m³/h	12 m³/h

⁶ Déclaration d'utilité publique

⁷ Interdiction de fonctionnement simultané des deux forages

Brégy Puits	Brégy	154-4X-0034	Calcaires lutétiens	/	120 m³/j	15 m³/h
Brégy nouveau forage	Brégy	154-4X-0064	Calcaires lutétiens	2025	120 m³/j	21 m³/h
Chèvreuille	Chèvreuille	154-6X-0004	Calcaires lutétiens	2014	20 m³/h 250 m³/j	20 m³/h
Ermenonville	Ermenonville	154-3X-0003	Calcaires lutétiens	2025	50 m³/h	25 m³/h
Lagny-le-Sec F1	Lagny-le-Sec	154-3X-0037	Calcaires lutétiens	2019	165 m³/h	80 m³/h
Lagny-le-Sec F2	Lagny-le-Sec	-	Calcaires lutétiens	2019		35 m³/h ⁷
Lagny-le-Sec F3	Lagny-le-Sec	-	Calcaires lutétiens	2022	Demande en cours	120m³/h
Montagny-Sainte-Félicité P2	Montagny-Sainte-Félicité	154-3X-0036	Calcaires lutétiens	2016	20 m³/h	15 m³/h
Nantheuil-le-Haudouin	Nantheuil-le-Haudouin	128-8X-0095	Calcaires lutétiens	2025	110 m³/h 2200 m³/j	55 m³/h
Péroy-les-Gombries	Péroy-les-Gombries	128-8X-0098	Calcaires lutétiens	2025	100 m³/h	50 m³/h

LA CCPV dispose actuellement de 34 ouvrages de prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine (dont 5 sources) pour un volume total autorisé de production 1 059 m³/h et une capacité réelle de production de 684 m³/h, soit 13 680 m³/j sur 20 heures.

A ces ouvrages de prélèvement propres à la CCPV viennent s'ajouter des achats d'eau au SMAEP d'Auger-Saint-Vincent pour la ville de Crépy-en-Valois, au syndicat de la Goële pour Ève et le forage privé de Russy-Bémont pour les couvertures des besoins en eau de Russy-Bémont et Feigneux.

→ AQUIFÈRES EXPLOITÉS

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, six aquifères superposés sont distinguables. Ils sont constitués par des assises calcaires ou sableuses et sont séparés par des niveaux argileux plus ou moins épais et parfois absents. Il s'agit :

- > De l'aquifère des calcaires de Saint Ouen du Bartonien moyen,
- > De l'aquifère des sables de Beauchamp et d'Auvers du Bartonien inférieur,
- > De l'aquifère des calcaires lutétiens,
- > De l'aquifère des sables cuisiens de l'Yprésien supérieur,
- > De l'aquifère des sables de Bracheux du Thanétien,
- > De l'aquifère de la Craie du Sénonien.

L'aquifère des calcaires lutétiens est le principal aquifère exploité pour l'alimentation en eau potable sur la CCPV. Il est plus vulnérable aux pollutions diffuses. L'aquifère des sables de Cuise est capté pour l'alimentation en eau potable sur trois secteurs :

- > au sud-ouest de la vallée de l'Automne, sur les communes d'Auger-Saint-Vincent et de Fresnoy-le-Luat (limite entre les bassins-versants du ru Sainte Marie et de la Nonette) ;
- > au sud-est de la vallée de l'Automne sur les communes de Russy-Bémont et Vauciennes ;
- > et dans la vallée de l'Ourcq à Neufchelles et Mareuil-sur-Ourcq. Seulement ces deux ouvrages présentent une eau pauvre en nitrates et en pesticides.

Les ouvrages d'Acy-en-Multien, Bouillancy, Boullarre et Ève, captant les sables de Beauchamp sont également vulnérables aux pollutions diffuses.

→ CAPTAGES SENSIBLES ET PRIORITAIRES

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, 3 captages sont désignés comme prioritaires en vertu de loi Grenelle de l'Environnement.

Cette classification prend en compte l'importance stratégique de ces points d'eau dans l'approvisionnement en eau potable des communes et l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates et les pesticides. Ces captages sont les suivants : Auger-Saint-Vincent, Boursonne et Vauciennes.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie a établi une liste des captages classés sensibles aux pollutions diffuses (Nitrates et pesticides). En identifiant ces sites de prélèvements d'eau sensibles, le SDAGE permet d'orienter les efforts de surveillance, de protection et de gestion des ressources en eau souterraine vers les captages particulièrement vulnérables aux pollutions diffuses, contribuant ainsi à garantir la sécurité et la salubrité de l'eau potable pour les populations desservies par ces captages. Ces captages sont les suivants sur le territoire de la CCPV.

Tableau 5

Liste des captages classés « sensibles » au titre du SDAGE	
Captage	Problématique
Antilly	Nitrates
Acy-en-Multien	Nitrates
Boullarre	Nitrates et pesticides
Cuvergnon	Pesticides
Gondreville	Nitrates
Montagny-Sainte-Félicité	Nitrates
Péroy-les-Gombries	Nitrates
Rosoy-en-Multien	Nitrates
Vaumoise	Nitrates

→ DIAGNOSTIC DES OUVRAGES

Les forages, puits, ouvrages souterrains utilisés pour la surveillance ou le prélèvement d'eau situés dans les périmètres de protection des captages d'eau destinée à l'alimentation humaine, doivent faire l'objet d'une inspection périodique, au minimum tous les dix ans, en vue de vérifier l'étanchéité de l'installation concernée et l'absence de communication entre les eaux prélevées ou surveillées et les eaux de surface ou celles d'autres formations aquifères interceptées par l'ouvrage.

Parmi tous les ouvrages implantés sur le périmètre d'exercice de la compétence, la plupart des ouvrages a fait l'objet d'un diagnostic récent (moins de 10 ans), comme indiqué dans le tableau précédent, à l'exception des 5 sources.

Équipements de stockage

Les ouvrages de stockage sont appelés réservoirs. Ils peuvent être placés en haut d'une tour (réservoir sur tour aussi appelé « château d'eau ») lorsque le territoire est plat et ne présente donc pas d'élévation naturelle. Lorsque la topographie permet d'élever naturellement l'ouvrage, on parle alors de réservoir semi-enterré. Les trois missions principales d'un ouvrage de stockage sont les suivantes :

- > Mettre en pression le réseau de distribution d'eau potable à l'aval ;
- > Servir de tampon entre la production et la demande en eau ;
- > Maintenir une sécurité d'approvisionnement en cas d'arrêt du remplissage par un forage ou un réseau de distribution d'eau.

La bâche de reprise est un réservoir semi-enterré équipé de pompes de reprise ou surpression, pour mettre en pression le réseau à l'aval ou assurer le remplissage d'un autre réservoir.

Tableau 6

Équipement de stockage			
Unité de distribution	Communes et hameau d'implantation	Nature de l'ouvrage (sur tour ou semi-enterré)	Nombre et volume (m³)

Secteur Automne

Bonneuil-en-Valois / Morienvall / Fresnoy-la-Rivière / Éméville	Bonneuil-en-Valois	Semi-enterré (Bâche de reprise)	2 x 150 m³
	Morienvall (Brassoir)	Semi-enterré (Bâche de reprise)	2 x 125 m³
	Morienvall (Four d'En Haut)	Semi-enterré (Bâche de reprise)	80 m³
	Éméville	Semi-enterré (Bâche de reprise)	125 m³
Crépy-en-Valois	Crépy-en-Valois	Semi-enterré	2 x 1500 m³
Gondreville	Gondreville	Semi-enterré (Bâche de reprise)	50 m³
Lévignen	Lévignen	Sur tour	150 m³
Lévignen	Lévignen	Semi-enterré (Bâche de reprise)	100 m³
Ormoy-le-Davien	Ormoy-le-Davien	Sur tour ⁸	25 m³

Russy-Bémont	Russy-Bémont	Surélevé (Bâche de reprise)	2 x 6 m ³ (Ouvrage privé)
		Semi-enterré (Bâche de reprise)	
Vauciennes	Vauciennes	Semi-enterré	250 m ³ et 150 m ³ ⁹
Vaumoise	Vaumoise	Semi-enterré (Bâche de reprise point de production)	50 m ³
		Sur tour	200 m ³
Vez	Vez	Semi-enterré (Bâche de reprise point de production)	15 m ³
Vez	Vez	Semi-enterré	250 m ³

Secteur Gergogne-Grivette-Ourcq

Acy-en-Multien	Acy-en-Multien	Semi-enterré	100 m ³ et 200 m ³
Antilly	Antilly	Sur tour	250 m ³
Autheuil-en-Valois	Autheuil-en-Valois	Semi-enterré (Bâche de reprise point de production)	2 m ³
		Sur tour	100 m ³
Betz / Villers-Saint-Genest	Éméville	Sur tour	300 m ³
	Villers-Saint-Genest	Semi-enterré (Bâche de reprise)	2 x 60 m ³
Bargny / Cuvergnon	Cuvergnon	Sur tour	100 m ³
Bouillancy	Bouillancy	Semi-enterré (Bâche de reprise)	120 m ³
Boullarre / Étavigny	Boullarre	Semi-enterré (Bâche de reprise point de production)	5 m ³
		Sur tour ¹⁰	100 m ³
Boursonne / Ivors	Boursonne	Sur tour	100 m ³
	Yvors	Semi-enterré (Bâche de reprise)	75 m ³
Mareuil-sur-Ourcq	Mareuil-sur-Ourcq	Semi-enterré	150 m ³ et 200 m ³
Neufchelles / Varinfroy	Neufchelles	Semi-enterré	150 m ³
Rééz-Fosse-Martin	Rééz-Fosse-Martin (Hameau de Nogeon)	Sur tour	60 m ³
Rosoy-en-Multien	Rosoy-en-Multien	Semi-enterré	50 m ³
Rouvres-en-Multien	Rouvres-en-Multien	Sur tour	40 m ³
Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury	Thury-en-Valois	Sur tour	50 m ³

Secteur Nonette - Théroutanne

Brégy	Brégy	Semi-enterré (Bâche de reprise)	2 x 125 m ³
Boissy-Fresnoy	Boissy-Fresnoy	Sur tour	100 m ³
Chèvreville / Ognès	Chèvreville	Sur tour	150 m ³
Ermenonville	Ermenonville	Semi-enterré (Bâche de reprise)	2 x 350 m ³
Ève	Ève	Sur tour	100 m ³
Lagny-le-Sec / le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	Lagny-le-Sec	Semi-enterré (Bâche de reprise)	900 + 600 m ³
Montagny-Sainte-Félicité	Montagny-Sainte-Félicité	Sur tour	75 m ³
Nanteuil-le-Haudouin	Nanteuil-le-Haudouin	Sur tour	2 x 600 m ³
Péroy-les-Gombries	Péroy-les-Gombries	Semi-enterré (Bâche de reprise)	300 m ³

¹⁰: Ouvrage hors service

Le volume total de stockage des 55 réservoirs ou bâches est de 11 764 m³ soit en moyenne 1,6 jours de consommation.

Équipements de reprise et de surpression

Entre le point de prélèvement d'eau et sa distribution au robinet de l'utilisateur, l'eau peut être pompée à plusieurs endroits :

- > dans les stations de pompage (Cf. § 3.4.1), au niveau des ouvrages de prélèvement d'eau (sources, puits, forages), afin d'alimenter majoritairement les ouvrages de stockage d'eau potable;
- > dans les stations de reprise, qui servent à alimenter les réservoirs secondaires du réseau ;
- > dans les surpresseurs, qui permettent de maintenir une pression suffisante dans le réseau pour alimenter tous les usagers, soit en aspiration sur un réservoir soit en aspiration directement sur le réseau de distribution d'eau potable (Surpression dite en ligne).

Tableau 7

Équipement de reprise et de surpression			
Unité de distribution	Localisation de l'installation	Nature de l'ouvrage	Nombre de pompes et débit de pompage
SIAEP Auger-Saint-Vincent	Réservoir Auger-Saint-Vincent	Station de reprise	5 dont 2 déconnectés, 3 x 90 m ³ /h vers réservoirs de Crépy-en-Valois et Béthancourt et Auger-Saint-Vincent
	Réservoir Bonneuil-en-Valois	Station de reprise	2 x 18 m ³ /h vers réservoir Eméville
	Bonneuil-en-Valois / Morienvil / Fresnoy-la-Rivière / Éméville	Richebourg	2 x 20 m ³ /h vers réservoir Brassoir - Morienvil
		Réservoir Morienvil (Brassoir)	2 x 8 m ³ /h vers Brassoir - Morienvil
		Station de reprise	2 x 8 m ³ /h vers réservoir Four d'En Haut
		Buts	2 x 6 m ³ /h vers les Buts
	Réservoir Morienvil (Four d'En Haut)	Surpression avec réservoir	2 x 5 m ³ /h vers Four d'En Haut
	Gondreville	Réservoir	Surpression avec réservoir
	Lévignen	Bâche de reprise de 20 m ³	2 x 16 m ³ /h vers Gondreville
		Réservoir	2 x 15 m ³ /h + 20 m ³ /h vers Haut de Lévignen
Lévignen	Réservoir	Surpression avec réservoir (en construction)	3 x 20 m ³ /h vers réservoir Gondreville et Ormoy-le-Davien
		Mise en surpression à partir du forage	2 x 5 m ³ / h
Ormoy-le-Davien	Forage Ormoy-le-Davien	Mise en surpression à partir du forage	2 x 5 m ³ / h
Russy-Bémont	Réservoir de Russy-Bémont	Surpression avec réservoir	3 x 24 m ³ /h (Ouvrage privé) vers Russy- Bémont et Feigneux

Secteur Gergogne-Grivette-Ourcq

Bargny / Cuvergnon	Réservoir	Surpression avec réservoir	3 x 10 m³/h vers Bargny et Cuvergnon
Betz / Villers-Saint-Genest	Réservoir Antilly	Station de reprise	2 x 30 m³/h vers réservoir de Betz
	Réservoir Villers-Saint-Genest	Surpression en ligne	2 x 15 m³/h vers Villers-Saint-Genest
Boullarre / Étavigny	Forage de Boullarre	Mise en surpression grâce à la station de pompage du forage	2 x 12 m³/h
Bouillancy	Réservoir	Surpression avec réservoir	2 x 30 m³/h vers Bouillancy bourg
Bargny / Cuvergnon	Réservoir	Surpression avec réservoir	2 x 10 m³/h
Neufchelles / Varinfroy	Réservoir	Surpression avec réservoir	2 x 6 m³/h vers la ferme de Chennevières
Rouvres-en-Multien	Réservoir	Surpression avec réservoir	2 x 10 m³/h
Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury	Réservoir	Surpression avec réservoir	2 x 5 m³/h vers Thury-en-Valois uniquement

Secteur Nonette - Théroutanne

Brégy	Réservoir	Surpression avec réservoir	3 x 36 m³/h
Boissy-Fresnoy	Réservoir	Surpression avec réservoir	3 x 15 m³/h
Ermenonville	Réservoir	Surpression avec réservoir	3 x 15 m³/h
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-long	Réservoir	Surpression avec réservoir	5 x 60 m³/h
Montagny-Sainte-Félicité	Réservoir	Surpression avec réservoir	3 x 25 m³/h
Péroy-les-Gombries	Réservoir	Surpression avec réservoir et reprise	3 x 23 m³/h vers Péroy-les-Gombries et réservoir de Boissy-Fresnoy
Vez	Réservoir	Surpression avec réservoir	3 x 16 m³/h

27 stations de reprise et de station de surpression dotent les 33 unités de distribution, en raison du parti pris retenu de construction de réservoirs semi-enterrés et d'une hauteur de réservoirs sur tour quelquefois trop faible pour offrir une pression de service suffisante aux usagers.

Réseaux d'eau potable

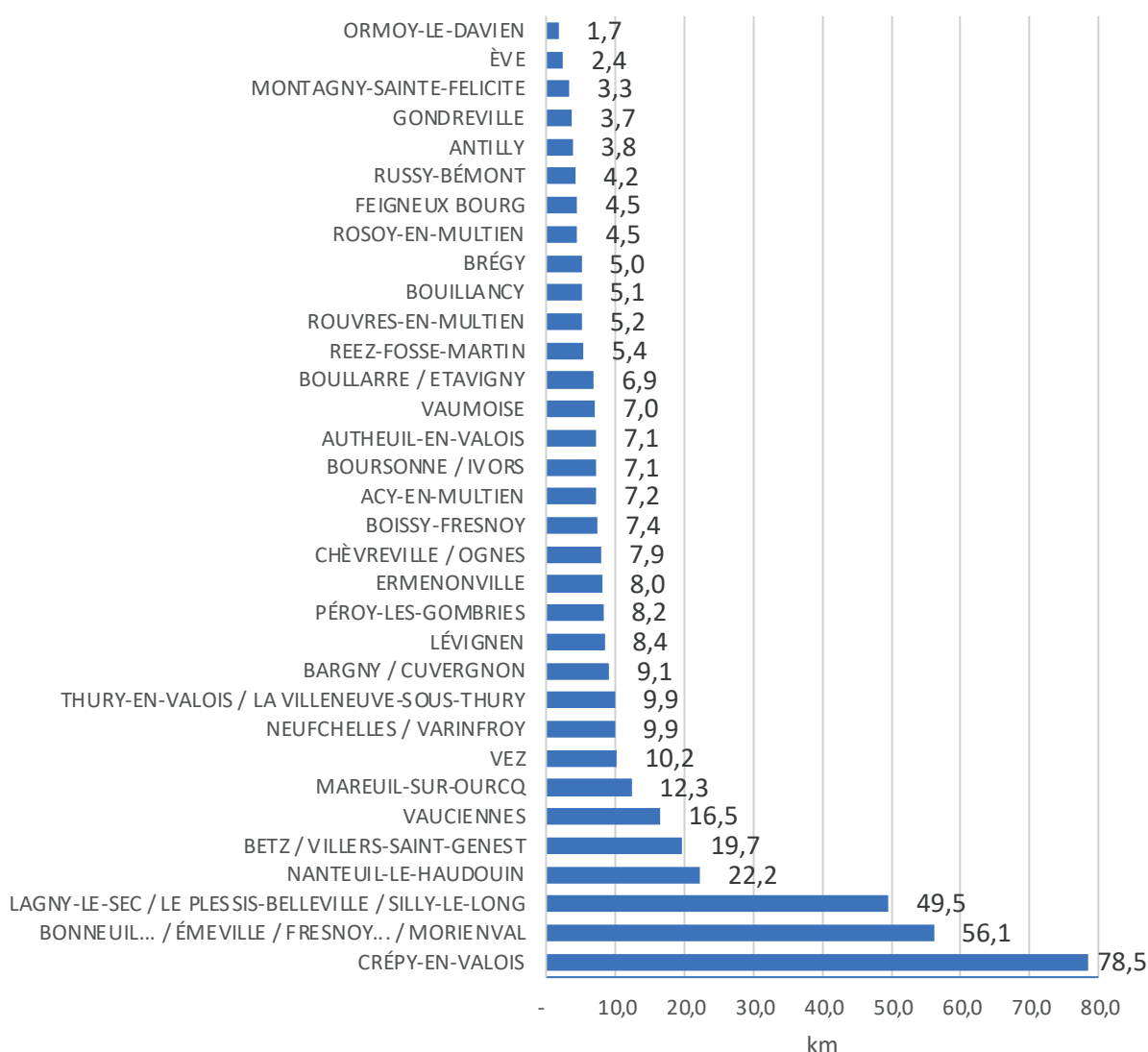
Les 3 unités de distribution de Crépy-en-Valois, Bonneuil-en-Valois / Éméville / Fresnoy-la-Rivière / Morienvall et Lagny-le-Sec / le Plessis-Belleville et Silly-le-Long présentent la longueur de réseau la plus importante avec approximativement plus de 50 km chacune et un total de 184 km, soit 44% du linéaire total de la CCPV en 2025.

27 des 33 unités de distribution ont une longueur de réseau proche ou inférieure à 10 km. Le linéaire de réseau cumulé de celles-ci représente 175,4 km, soit moins de la moitié (42 %) du linéaire total,

Le réseau d'eau potable de la communauté de commune du Pays de Valois s'étend sur une longueur totale de 418 km.

Figure 6 :

Longueur de réseau par unité de distribution en km



Équipements de traitement

La désinfection est une étape déterminante du traitement de l'eau potable avant distribution. Elle permet d'éliminer les micro-organismes pathogènes de l'eau. La désinfection se fait par des agents désinfectants (chlore gazeux, chlore liquide aussi appelé traitement de javellisation...) ou par traitement aux ultraviolet (UV). La désinfection est présente sur l'ensemble des réseaux d'alimentation en eau potable selon la répartition suivante :

- > Chlore gazeux : 12 unités ;
- > Eau de chlore (Procédé Chlorobloc[®]) : 5 unités ;
- > Chlore liquide (Javellisation) : 11 unités ;
- > Ultra-violet : 1 unité ;
- > Déferrisation : 1 unité

Unité de distribution	Type de traitement
Antilly	Chlore gazeux
Acy-en-Multien	Eau de chlore
Autheuil-en-Valois	UV et chlore liquide si nécessaire
Bargny / Cuvergnon	Eau de chlore
Betz	Chlore gazeux
Bonneuil-en-Valois	Chlore gazeux
Bouillancy	Eau de chlore
Boullarre	Chlore liquide
Boursonne	Chlore liquide
Brégy	Chlore gazeux
Chèvreville	Eau de chlore
Ermenonville	Babotte et chlore gazeux
Gondreville	Chlore liquide
Lagny-le-Sec	Chlore gazeux
Lévignen	Chlore gazeux
Mareuil-sur-Ourcq	Chlore gazeux
Montagny-Sainte-Félicité	Eau de chlore
Nanteuil-le-Haudouin	Chlore gazeux, injection d'eau chlorée directement dans le puits
Neufchelles	Déferrisation et chlore gazeux
Ormoy-le-Davien	Chlore liquide
Péroy-les-Gombries	Chlore gazeux
Rééz-Fosse-Martin	Chlore liquide
Rosoy-en-Multien	Chlore gazeux, injecté dans le puits
Rouvres-en-Multien	Chlore liquide
Thury-en-Valois	Chlore liquide
Varinfroy	Déferrisation et chlore gazeux
Vauciennes	Chlore liquide
Vaumoise	Chlore liquide
Vez	Chlore liquide

Dispositif de sectorisation

Différentes actions peuvent être mis en place pour limiter les pertes en eau, à savoir :

- > renouveler le parc des compteurs de vente d'eau ;
- > ajuster la pression de service en fonction des besoins (une pression plus faible permettant de réduire les pertes)
- > diviser le réseau en sous réseaux homogènes (sectorisation) ;
- > pré-localiser les fuites en temps réel ;
- > localiser les fuites par corrélation acoustique ;
- > réparer rapidement les fuites repérées ;
- > analyser les risques de défaillance ;
- > définir une stratégie de renouvellement des réseaux.

La sectorisation consiste à subdiviser le réseau d'eau potable en secteurs de taille réduite, au sein desquels les débits entrants et sortants sont mesurés en permanence. L'analyse de ces données permet de détecter et de prélocaliser les fuites sur le réseau.

Cette démarche nécessite l'équipement des secteurs identifiés avec des compteurs ou des débitmètres de sectorisation dotés de modules de télérelève permettant la transmission des données en temps réel. Elle implique également la mise en place d'un logiciel de supervision destiné à centraliser et à exploiter les données collectées.

Tableau 8

Équipement de sectorisation (Exclus les compteurs de production sauf si la longueur de la conduite de refoulement est importante)			
Unité de distribution	Implantation	Nombre de dispositifs installés	Secteur d'alimentation

Secteur Automne

Bonneuil-en-Valois / Morienvil / Fresnoy-la-Rivière / Éméville	Réservoir Bonneuil-en-Valois	2	Bonneuil-en-Valois Éméville
	Réservoir Morienvil (Brassoire)	3	Morienvil Brassoire Réservoir du Four d'en Haut
	Réservoir Morienvil (Four d'en Haut)	1	Four d'en Haut
	Rue d'Élincourt Morienvil	1	Fresnoy-la-Rivière
	RD 33 (Entrée chemin maison forestière)	1	Compteur vente d'eau vers Saint-Jean-au-Bois
	Réservoir Éméville	1	Éméville
	Route de Crépy / Bonneuil-en-Valois	1	Vers brassoire
	Route de Crépy / Bonneuil-en-Valois	1	Vers fresnoy-la-Rivière
Crépy-en-Valois	Réservoir	2	1 sur le remplissage et 1 sur la distribution Crépy-en-Valois
	Rue Saint Germain	1	Zone sud / Zone nord Crépy-en-Valois
	Avenue Levallois Perret	1	Zone sud / Zone nord Crépy-en-Valois
Feigneux	Rue de Bapaume	1	Feigneux
	Ancienne conserverie	1	Feigneux
Gondreville	Réservoir	1	Gondreville
Lévignen	Station de surpression rue du Valois	1	Haut de Lévignen (Rue du Valois, une partie de la rue Carnot et allée de l'Etoile)
	Surpression réservoir de Lévignen rue de Paris	1	Gondreville et rues de Paris et Carnot à Lévignen
	Interconnexion Lévignen / Gondreville	1	Gondreville
Ormoy-le-Davien	Station de pompage et de mise en pression	1	Ormoy-le-Davien
Russy-Bémont	Ancienne conserverie	1	Russy-Bémont
Vauciennes	Réservoir	1	Vauciennes + Coyolles
	Intersection rue de Chavres Rue Sainte-Geneviève	2	Chavres Le Plessis-aux-Bois
	Route de Vauciennes	1	Coyolles
Vaumoise	Réservoir	1	Vaumoise
	Route de Chantilly	1	Est Vaumoise

Acy-en-Multien	Néant		
Antilly	Réservoir	1	Antilly
	Rue du Château	1	Est Antilly
Autheuil-en-Valois	Réservoir	3	Autheuil
			Billumont
			Le Plessis-sur-Autheuil
Betz / Villers-Saint-Genest	Station de pompage	1	Villers-Saint-Genest et Betz
	Rue Bernard Hamelin	1	Liaison Villers-Saint- Genest / Betz
	Réservoir de Villers-Saint-Genest	1	Villers-Saint-Genest bourg
Bargny / Cuvergnon	Néant		
Bouillancy	Station de pompage	1	Réservoir + le Bas Bouillancy
	Réservoir	1	Bouillancy Bourg
	Rue Fromentelle	1	Bouillancy nord
Boullarre / Étavigny	Station de pompage de Boullarre	1	Boullarre et Étavigny
	Réservoir de Boullarre	1	Étavigny
	Chemin de Saint-Ouen	1	Ferme de Saint-Ouen
Boursonne / Ivors	Réservoir Boursonne	1	Boursonne et réservoir d'Ivors
Mareuil-sur-Ourcq	Néant		
Neufchelles/Varinfroy	Réservoir	1	Neufchelles et Varinfroy
	Entrée Beauval	1	Beauval - Varinfroy
	Entrée Neufchelles	1	Neufchelles
	Chemin de la Messe	1	Neufchelles
	Entrée Varinfroy	1	Varinfroy
	Sortie Varinfroy	1	Bois Plailly
Réez-Fosse-Martin	Station de pompage	1	Réservoir
	Réservoir de Nogeon	2	Réez - liaison réservoir - station de pompage
	Rue du Moulin	1	Nogeon
Rosoy-en-Multien	Néant		
Rouvres-en-Multien	Station de pompage	1	Réservoir
	Réservoir	1	Rouvres-en-Multien
Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury	Station de pompage	1	Réservoir
	la Grange aux Bois	1	La Villeneuve-sous- Thury
Vez	Station de pompage	1	Vez
	Réservoir	2	Bourg + bas Vez
			Ferme de Fonteneil
	Rue de la Côte de Vez	2	Centre Bourg
			Lieu restauré
	« Lieu restauré »	2	la Grange aux Monts Le Moulin

Secteur Nonette - Launette - Théroutanne

Brégy	Réservoir	1	Brégy
Boissy-fresnoy	Réservoir	1	Boissy-Fresnoy
Chèvreville / Ognès	Réservoir	1	Chèvreville et Ognès
	Réservoir	1	Sennevières
	Rue Claude Tillet	1	Ognès
Ermenonville	Réservoir Ermenonville	1	Ermenonville
	Place de carreau	1	Bourg haut
	Entrée Clos du Parc	1	Clos du Parc
	Rue de Souville	1	Bourg Bas
Ève	Réservoir	1	Remplissage réservoir
	Route de Dammartin	1	Secteur Ouest
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	Station de surpression	2	Lagny-le-Sec
	Grande Rue à Silly-le-Long	1	Le Plessis-Belleville
Montagny-Ste-Félicité	Réservoir	1	Montagny-Sainte-Félicité
Nanteuil-le-Haudouin	Station de pompage	1	Réservoir
	Réservoir	1	Nanteuil-le-Haudouin
	Rue Saint Laurent	1	Bourg Est
	Rue Beauregard	1	Bourg Ouest, ZI
	Rond-point des taxis de la Marne	2	Quartier la Croix Verte
			Secteur rue de Lizy
Péroy-les-Gombries	Station de surpression	1	Péroy-les-Gombries et Boissy-Fresnoy
	Interconnexion Péroy-les-Gombries / Boissy-Fresnoy	1	Remplissage réservoir Boissy-Fresnoy et une partie de la rue de la Forge

Dans certains contextes, l'affinement ou la mise en place de la sectorisation peut s'avérer complexe, coûteux ou incompatible avec d'autres objectifs du service (par exemple défense extérieure contre l'incendie). Ainsi, lorsque subsistent de grands secteurs difficiles à subdiviser et présentant des enjeux particuliers (niveaux de pertes élevés, environnement rendant les interventions complexes ou contraintes de sécurité de la distribution), il est possible de recourir à la prélocalisation acoustique à poste fixe, également appelée « sectorisation acoustique ». Cette solution concerne trois secteurs de distribution de la CCPV. Le tableau ci-après présente le nombre de prélocalisateurs acoustiques installés ou prévus sur chacun d'entre eux.

Tableau 9

Localisation des pré-localisateurs		
Unité de distribution	Nombre de pré-localisateurs	État
Crépy-en-Valois	50	Installés
Nanteuil-le-Haudouin	30	Installés
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	50	Installés en 2025

Au total, le service d'eau potable de la CCPV dispose désormais de près de 220 équipements dédiés à la prélocalisation des fuites, répartis entre 88 compteurs ou débitmètres de sectorisation, dont 8 installés au niveau des stations de pompage et pouvant faire office de compteurs de sectorisation, et 130 prélocalisateurs acoustiques.

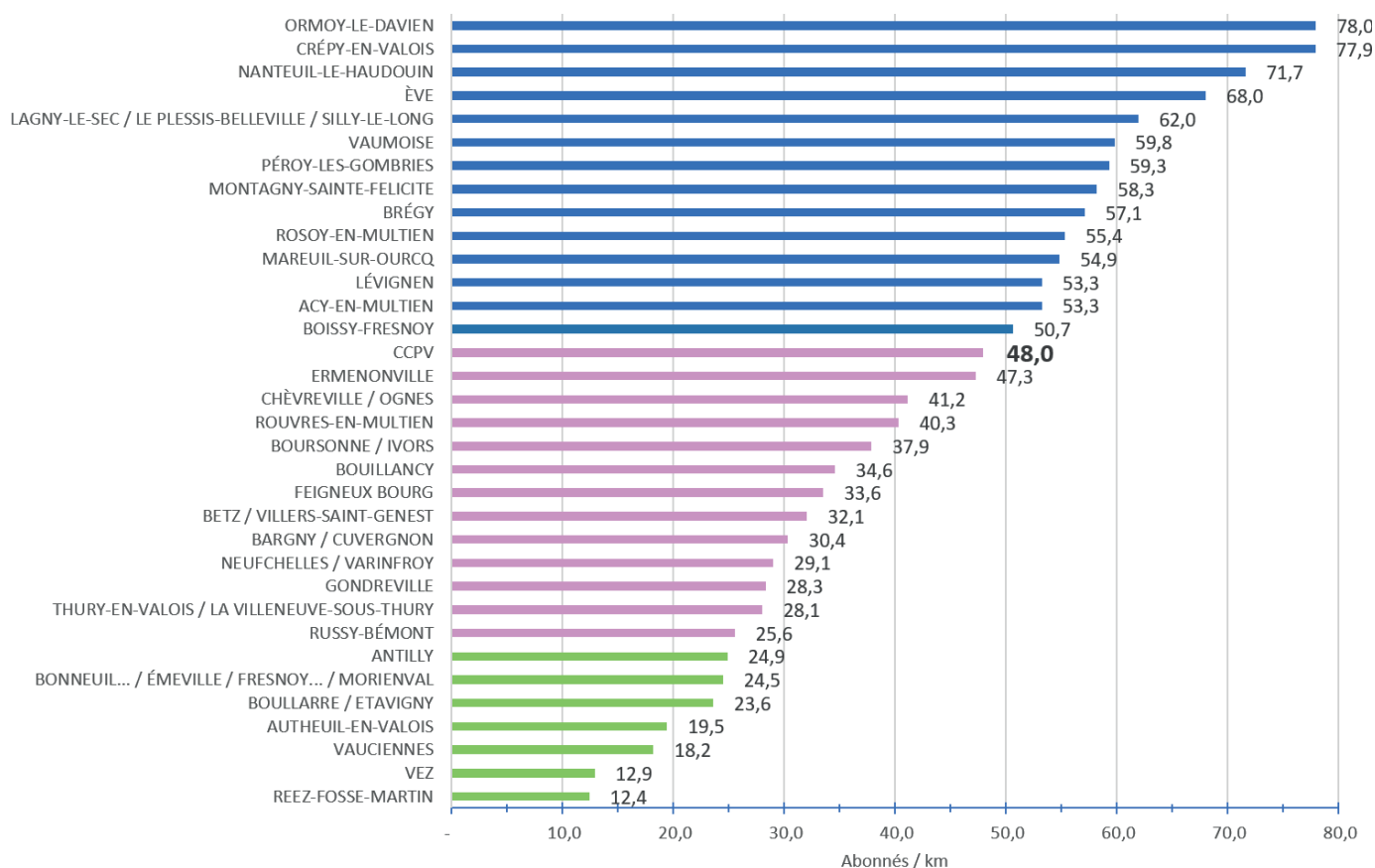
Densité de population

Le critère de densité de la population appliqué aux réseaux d'eau potable est mesuré en nombre d'habitants (Population totale) par kilomètre de réseau total (production et distribution). Il permet de qualifier un territoire comme étant :

	Rural	Densité < 25 hab./km
	Intermédiaire ou semi-urbain	25 hab./km < Densité < 50 hab./km
	Urbain	Densité > 50 hab./km

Figure 7 :

Densité de population



Cette densité permet de catégoriser les unités de distribution en fonction de leur indice linéaire de pertes (Cf. 5.2.), d'apprécier le degré d'interconnexion entre les services d'eau, le caractère dispersé et groupé de l'habitat, mais aussi l'impact pour chaque habitant des travaux de renouvellement de réseaux, en fonction de l'unité de distribution.

Au niveau global, le réseau d'eau potable de la CCPV peut être considéré comme relevant du régime semi-urbain avec une moyenne pondérée proche de 48 hab. / km de réseau.

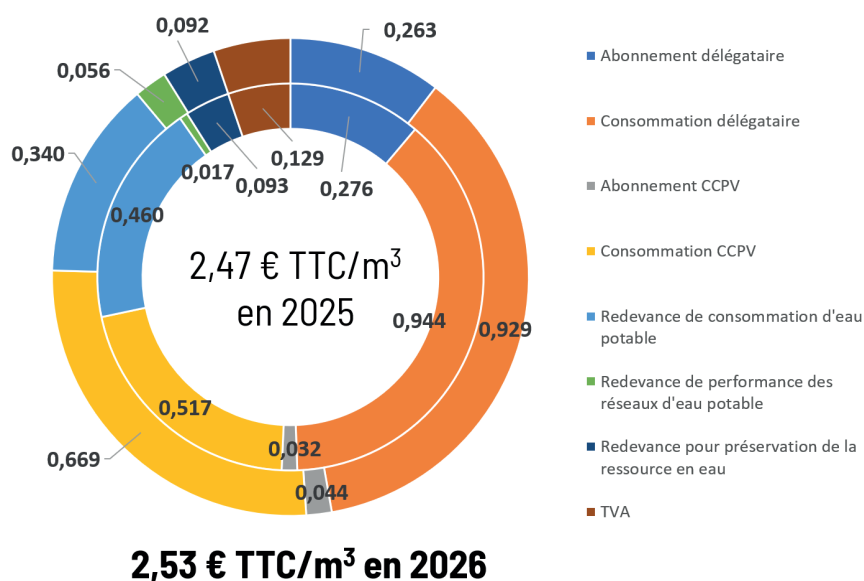
Modalités de tarifications

La Communauté de Communes du Pays de Valois a en partie la maîtrise de la tarification de l'eau, qui est également dépendant du périmètre des contrats de délégation de service et des redevances de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Elle s'est engagée à appliquer un tarif différencié permettant aux communes ayant entretenu leur réseau, de ne pas à avoir à supporter le coût de l'entretien ou des travaux des communes qui ont moins investi et à harmoniser le prix de l'eau d'ici 2041.

La facture-type moyenne de la CCPV sur 120 m³ s'élève à 303,36€ TTC au 1^{er} janvier 2026, soit 2,53€ TTC par m³ comptabilisé¹². Les parts fixes annuelles moyennes s'élèvent à 36,84 € HT/an¹³ et le prix moyen au m³ s'élève à 1,60 € TTC¹⁴ et 1,46 €/m³ hors redevances et TVA.

Figure 8 :

Répartition consolidée du prix de l'eau potable à l'échelle de la CCPV sur une facture type pour 120 m³



¹² : Prix au m³ = (Parts fixes + 120 x parts variables) / 120

¹³ : Pondéré par le nombre d'abonnés, inclus la TVA

¹⁴ : Pondéré par le volume consommé comptabilisé, inclus les redevances et la TVA

85 % de la facture hors taxes consolidée 120 m³ est liée à la consommation d'eau potable. La part fixe (Abonnement délégataire et CCPV) est donc en moyenne de 15 % pour une facture type 120 m³. Selon l'arrêté du 6 août 2007¹⁵, la part fixe ne doit pas excéder 30% du total de la facture type d'eau pour 120 m³, règle respectée sur la CCPV.

Les différentes composantes de la facture d'eau avec les bénéficiaires sont détaillées ci-après : abonnement et consommation (Délégataire ou CCPV), redevance sur la consommation d'eau potable, de performance des réseaux d'eau potable et pour la préservation de la ressource en eau (Agence de l'Eau Seine-Normandie) et TVA (État) au taux de 5,5 % pour l'eau potable.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, 2 nouvelles redevances remplacent la redevance de pollution domestique, à savoir la redevance sur la consommation d'eau potable (0,34 € HT/m³ en 2025) et la redevance de performance des réseaux d'eau potable (0,0563 € HT/m³ en 2025). En revanche, la redevance de prélèvement ou redevance de préservation de la ressource en eau est maintenue dans son principe et est variable par contrat de délégation, même si des ajustements de niveau sont prévus.

On peut observer que le prix moyen de l'eau potable sur la CCPV de 2,53 € TTC par m³ au 1^{er} janvier 2026 est légèrement au-dessus de la moyenne française de 2,50 € TTC par m³ en 2023.

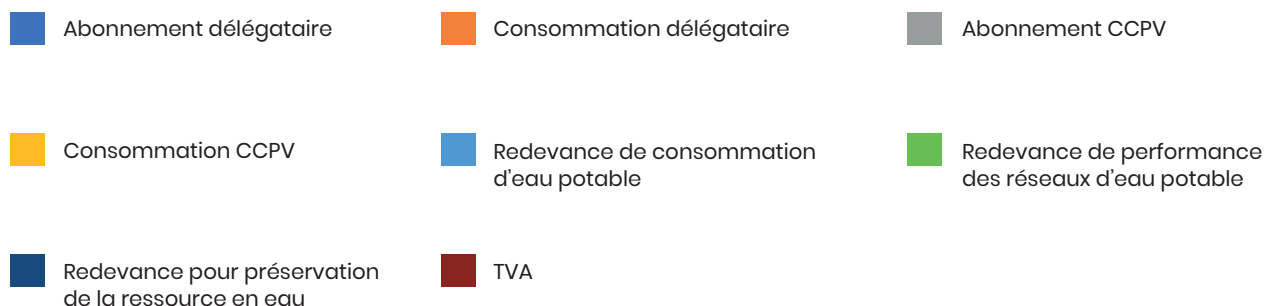
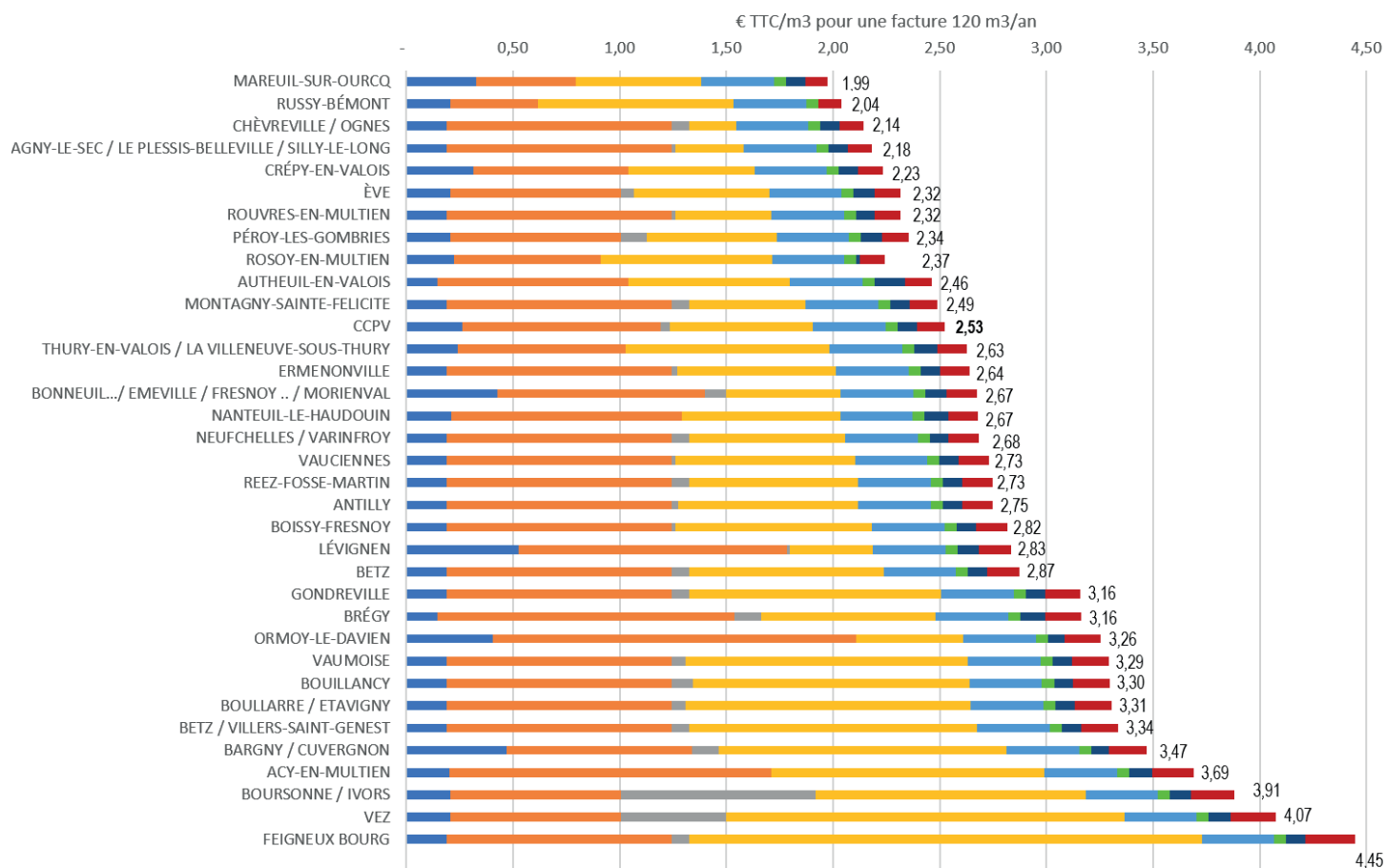
Détails des tarifs

Le graphe suivant présente les tarifs d'eau potable en vigueur au 1^{er} janvier 2025 pour chaque unité de distribution et leur décomposition. Seule l'unité de distribution de Authueil-en-Valois présente deux tranches tarifaires, une tranche tarifaire 0 à 40 m³ et une tranche tarifaire avec un prix plus bas entre 40 et 120 m³ par an.

¹⁵ : Arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé / Circulaire du 4 juillet 2008 présentant les modalités de calcul du plafond de la part non proportionnelle au volume d'eau consommé (ou part fixe) de la facture

Figure 9 :

Classement par prix TTC/m³ de chaque unité de distribution (Pour une facture type 120 m³/an)



Économie du service

Le compte administratif 2025 présente un solde d'exploitation positif de 695 k€ et un besoin de financement en investissement de 433 k€. Aucun emprunt n'a été contracté en 2025.

Tableau 10

Économie du service Eau potable de la CCPV			
		2024 (en K€)	2025 (en K€)
Produits d'exploitation	Produits des services (Ventes d'eau 98%)	1 232 195,16	1 151 653,83
	Dotations et participations	400,00	4 538,00
	Autres produits de gestion courante	11 549,32	876,20
	Produits exceptionnels (Résultat de liquidation suite aux transferts)	733 846,78	3 391,34
Charges d'exploitation (Hors amortissements)	Charges à caractère général (Achats d'eau 64%)	202 664,06	243 491,44
	Charges de personnel et assimilés	152 476,91	175 961,61
	Atténuations de produits (Reversement redevances)	63 228,00	18 910,00
	Autres charges de gestion courant	5 534,20	0
	Charges financières (Intérêt des emprunts)	22 816,47	20 160,89
	Charges exceptionnelles	28 730,16	7 180,44
Produits d'investissement (avec RAR et hors dotation aux amortissements)	Subventions d'investissement	538 933,41	1 406 802,50
	Résultats de liquidation suite au transfert pour l'année 2025	347 148,54	0
	FCTVA	78 268,92	13 246,06
	Emprunts contractés	0	0
Charges d'investissement (avec RAR)	Travaux de l'exercice	2 363 294,42	2 301 062,27
	Frais d'études	266 815,00	549 958,88
	Remboursement du capital	192 058,04	187 794,29

5

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution. Noté de 0 à 120, cet indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. Le coefficient de modulation de la redevance de performances des réseaux d'eau potable pour l'année d'activité 2026 prendra en compte la valeur de cet indice.

Partie A : Plan du réseau

- Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable ;
- Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux.

Partie B : Inventaire des réseaux

- Existence d'un inventaire des réseaux ;
- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée ;
- Les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées ;
- Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs de distribution, etc.) et des servitudes.

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux

- Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes ;
- Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants ;
- Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;
- Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau ;
- Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau ;

- Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau ;
- Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations ;
- Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux.

Sur le périmètre eau potable de la CCPV, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale s'établit entre des niveaux « médiocres » et « bons » selon les territoires (30 à 110).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale global s'établit à 110 contre 101 en 2024. C'est une moyenne pondérée par le linéaire de réseau de chaque unité de distribution.

Tableau 11

Unité de distribution	indice de connaissance et de gestion patrimoniale / 125
Ève	27
Rosoy-en-Multien	82
Lévignen	91
Autheuil-en-Valois	95
Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury	104
Acy-en-Multien	105
Bargny / Cuvergnon	105
Boursonne / Ivors	105
Brégy	105
Mareuil-sur-Ourcq	105
Ormoy-le-Davien	105
Péroy-les-Gombries	105
Russy-Bémont	105
Vez	105
CCPV	110
Bonneuil / Éméville / Fresnoy / Morienval	110
Crépy-en-Valois	110
Nanteuil-le-Haudouin	110
Neufchelles / Varinfroy	110
Vauciennes	110
Boissy-Fresnoy	111
Vaumoise	112
Antilly	115
Bouillancy	115
Boullarre / Étavigny	115
Chèvreuille / Oignes	115
Ermenonville	115
Feigneux Bourg	115
Gondreville	115
Montagny-St-Félicité	115
Rééz-Fosse-Martin	115
Rouvres-en-Multien	115
Betz / Villers-St-Genest	115
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	120

Rendement primaire de réseau

Le rendement primaire correspond au ratio des volumes consommés (uniquement ceux comptabilisés hors volumes de service et consommés sans comptage) sur les volumes mis en distribution. Il diffère du rendement le plus couramment affiché et plus favorable indiqué dans les rapports des délégataires car celui-ci s'appuie sur les volumes consommés autorisés, incluant donc les volumes de service et consommés sans comptage.

Le coefficient de modulation de la redevance de performances des réseaux d'eau potable pour l'année d'activité 2026 prendra en compte les données de fonctionnement des réseaux d'eau potable de 2025 et en particulier le rendement primaire.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. La valeur et l'évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution et notamment de renouvellement de réseaux, de recherche et réparation des fuites. Le déploiement d'outils de sectorisation fin 2025 début 2025 (Cf. 3.4.6) devrait contribuer à améliorer ce rendement à partir de 2025, il faudra le conjuguer avec un effort de renouvellement de réseaux (Cf. 5.5.).

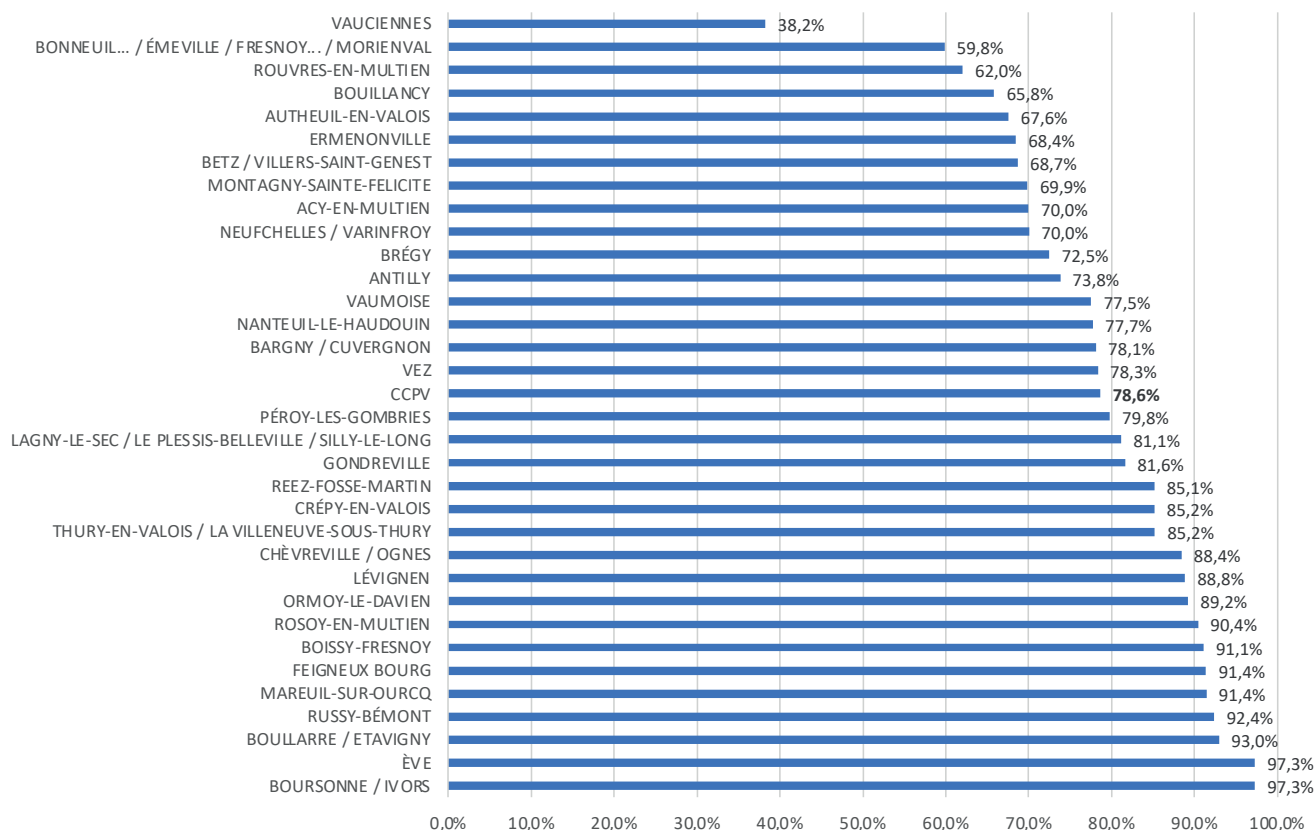
La CCPV présente un rendement moyen de réseaux de 78,6 % en 2025, en baisse significative par rapport à 2024 (82,5 %). La multiplication des fuites en 2025 (cf. § 5.3.) explique majoritairement cette dégradation du rendement. D'après les données nationales de SISPEA, la moyenne en France est de 79,2 % en 2024, proche de celle de la CCPV.

La sobriété en eau est un sujet d'importance au regard des effets du changement climatique à l'horizon 2030. L'objectif du Plan eau est une baisse des prélèvements de 10 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence de 2019. Pour l'alimentation en eau potable, usage majoritaire sur le bassin Seine-Normandie, une réduction plus forte de 14 % est visée d'ici 2030 à l'échelle du bassin Seine-Normandie. La CCPV a fixé dans sa stratégie de préservation de sa ressource en eau un objectif de réduction des prélèvements d'eau de 7 à 10 % à horizon 2030, ce qui implique notamment de porter le rendement moyen de la CCPV à 87 % en 2030.

Pour moitié, les unités de distribution présentent un rendement inférieur à la valeur moyenne de la CCPV, avec une préoccupation plus forte pour les 12 unités de distribution dont le rendement est inférieur ou proche de 75 %.

Figure 10 :

Détail des rendements réseau par unité de distribution



Recherche de fuites

Près de 157 km de réseau ont fait l'objet d'une écoute par corrélation acoustique en 2025, contre 65 km en 2024. Ce linéaire représente environ 35 % de la longueur totale du réseau. Ces investigations ont permis de détecter 37 fuites.

Au total, 134 fuites, qu'il s'agisse de fuites détectées dans le cadre des campagnes de recherche ou de fuites visibles signalées en exploitation, ont été réparées en 2025, contre 40 en 2024. Parmi celles-ci, 44 concernaient les conduites et 90 les branchements.

Malgré l'intensification des campagnes de recherche de fuites et l'augmentation significative du nombre de réparations réalisées en 2025, le rendement du réseau s'est dégradée. Cette situation s'explique notamment par la récurrence des fuites sur certains secteurs du réseau ainsi que par le délai nécessaire entre leur apparition, leur détection puis leur réparation effective. Même dans le cadre d'une surveillance renforcée, une fuite peut en effet rester active plusieurs jours avant son traitement, générant des volumes de pertes d'eau parfois importants.

Tableau 12

Fuites réparées et linéaire de recherche de fuites en 2025			
Unité de distribution	Nbre de fuites réparées sur branchement	Nbre de fuites réparées sur réseau	Linéaire de recherche de fuites (mètre linéaire - ml)
CCPV	90	44	156 823
Crépy-en-Valois	22	13	50 900
Betz / Villers-Saint-Genest	2	1	24 400
Nantheuil-le-Haudouin	2	2	16 600
Vauciennes	7	2	13 450
Rouvres-en-Multien	4	1	12 100
Bonneuil / Éméville / Fresnoy / Morienvil	6	7	8 270
Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury	3	0	6 300
Rosoy-en-Multien	0	0	4 000
Acy-en-Multien	1	1	3 600
Autheuil-en-Valois	1	1	3 500
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	6	1	2 950
Bouillancy	0	0	2 500
Vez	1	2	2 450
Neufchelles / Varinfroy	2	1	1 200
Ermenonville	1	0	1 000
Bargny / Cuvergnon	2	1	900
Lévignen	1	2	853
Ève	1	0	800
Gondreville	1	0	600
Brégy	3	3	300
Rééz-Fosse-Martin	0	1	150
Péroy-les-Gombries	2	0	0
Boullarre / Étavigny	2	0	0
Vaumoise	6	2	0
Antilly	0	0	0
Chèvreville / Ognès	1	1	0
Montagny-Ste-Félicité	5	0	0

Betz	0	0	0
Boissy-Fresnoy	4	0	0
Feigneux Bourg	0	0	0
Boursonne / Ivors	1	0	0
Ormoy-le-Davien	0	1	0
Russy-Bémont	1	0	0
Mareuil-sur-Ourcq	2	1	0

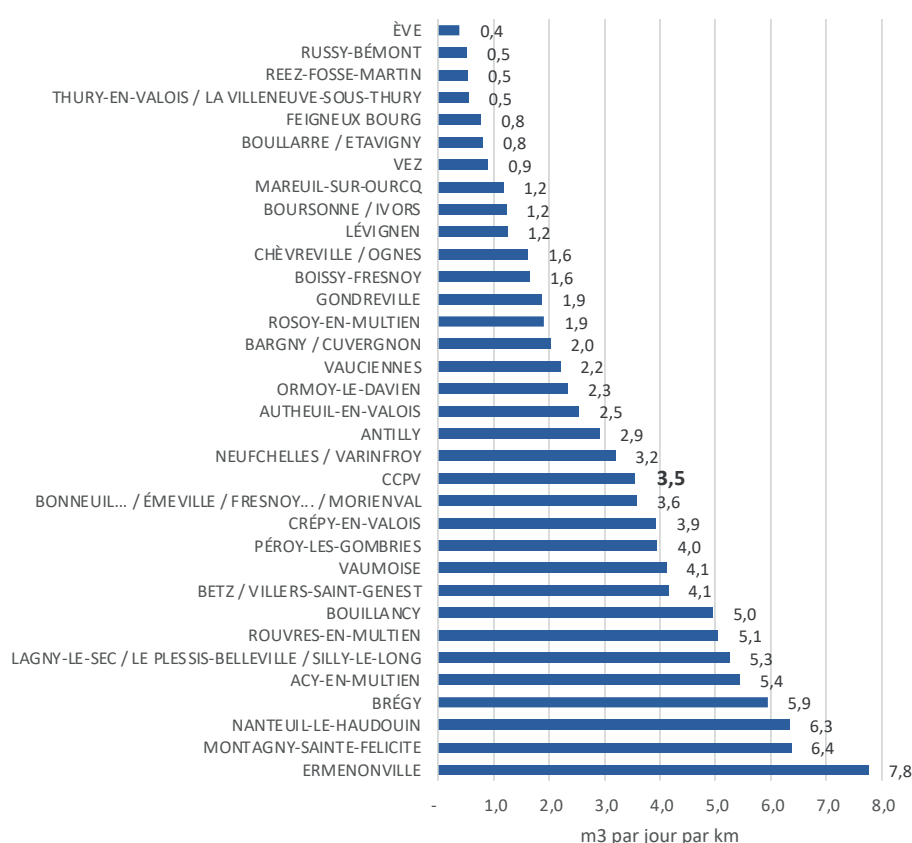
Indice de linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés comptabilisés sur le périmètre du service.

L'analyse de l'indice linéaire de pertes (ILP) permet de qualifier le rendement primaire calculé précédemment par rapport au linéaire de réseau (plus un réseau est dense – rapport entre le nombre d'abonnés et le linéaire de réseau – plus son rendement doit être bon). Pour chacune des unités de distribution, les résultats sont les suivants.

Figure 11 :

Classement des unités de distribution par ILP



L'ILP global de la CCPV est de 3,5 m³ par jour et par km en 2025 pour 2,9 en 2024. La CCPV est au consolidé, en régime semi urbain. L'indice linéaire de pertes en réseau est donc qualifié de manière globale de « ACCEPTABLE » au lieu de « BON », selon le référentiel de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) pour la CCPV.

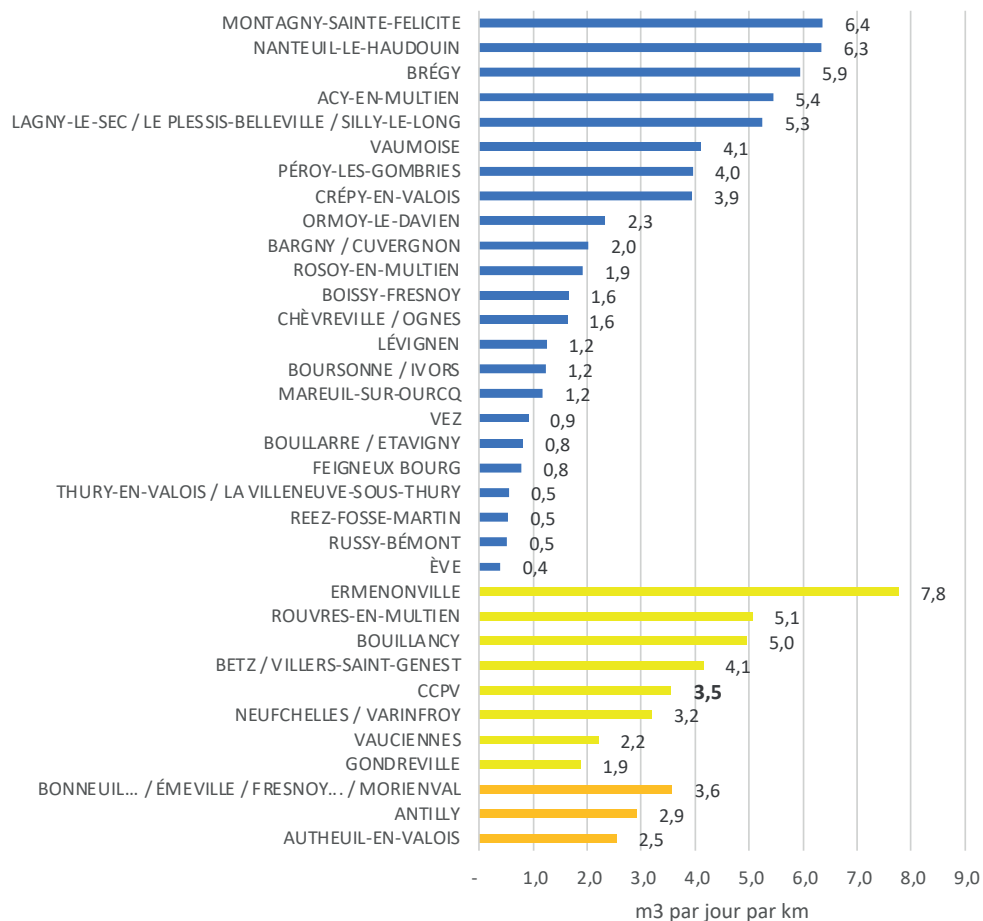
Tableau 13

Références pour l'ASTEE pour la caractérisation de l'ILP en fonction de la densité				
Légende	Catégorie de réseau	Rural	Semi-urbain	Urbain
	BON	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
	ACCEPTABLE	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
	MÉDIOCRE	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 16
	MAUVAIS	ILP < 4	ILP < 8	ILP < 16

Les ILP au sein de la CCPV sont compris entre 0,35 et 17,8 sans prendre en compte l'unité de distribution de Ève pour laquelle une anomalie de comptage entre les volumes achetés et les volumes consommés a été détectée.

Figure 12 :

Catégorie de réseau en fonction de l'indice linéaire de pertes de réseau



Les ILP de toutes les unités de distribution s'établissent entre les niveaux « BON » et « MÉDIOCRE ».

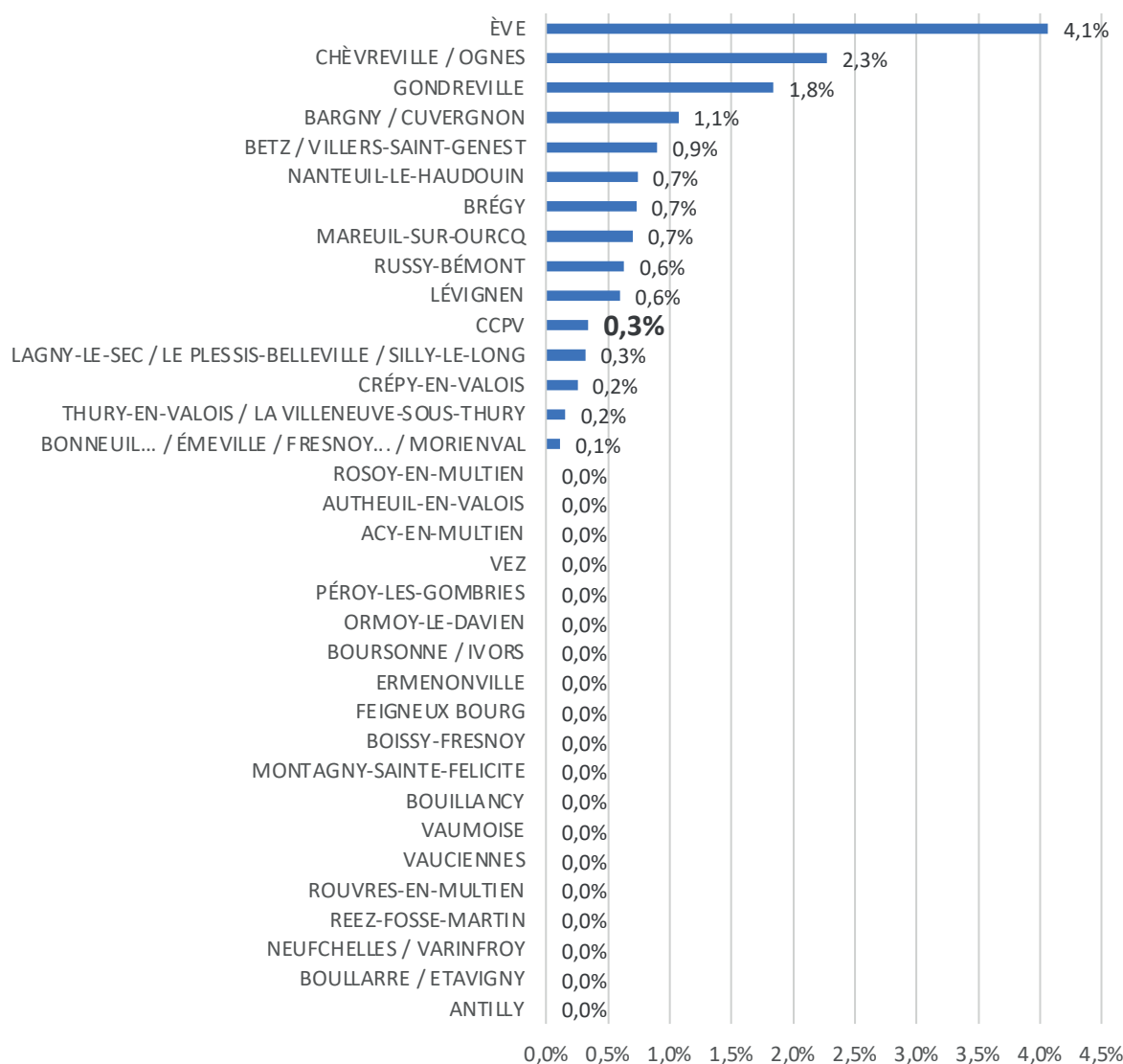
Taux de renouvellement des réseaux

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements, il permet ainsi de voir la politique de renouvellement de la CCPV. Il convient de rappeler qu'une durée de vie moyenne d'un réseau est de 80 à 100 ans, soit 1 % de renouvellement de réseau pour une durée de 100 ans. Il est recommandé idéalement d'atteindre un taux de renouvellement de 1,5 % par an.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de la CCPV consolidé est de 0,34%/an (7,1 km en 5 ans) soit un niveau bien inférieur à la moyenne nationale (0,66%) et à l'objectif de 0,8 % que s'est fixé la CCPV à l'horizon 2030.

Figure 13 :

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable par unité de distribution



Le linéaire est comptabilisé en renouvellement dès lors que les plans de récolement de réseaux ont été fournis et intégrés dans le système d'information géographique du délégataire. Pour cette raison, des travaux réalisés en 2025 seront comptabilisés sur l'exercice 2026 et non 2025 (cf. tableau ci-après).

Tableau 14

Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable réalisés en 2025		
Unité de distribution	Localisation des travaux	Linéaire renouvelé et diamètre des réseaux
Crépy-en-Valois	Avenue Paul Pauchet et carrefour rue de Soissons et rue de Saint-Germain	450 ml ø 100 à 200 mm
Bargny / Cuvergnon	Cuvergnon - Rues Saint-Vaast et de Grands Champs	370ml ø 150ml
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	Le Plessis-Belleville - Rue de Billy	550ml ø 150ml
Nantheuil-le-Haudouin	Lagny-le-Sec - Allée du Valois	90 ml ø 60 mm
Lévignen	Rue du Valois	170 ml ø 80 mm
Mareuil-sur-Ourcq	Allée des Tamaris	70 ml ø 80 mm

Avancement et protection de la ressource en eau

Cet indice est défini par la collectivité pour chaque ressource en eau en fonction du niveau d'avancement, selon les modalités suivantes :

- > 0% aucune action ;
- > 20% études environnementales/hydrogéologiques en cours ;
- > 40% avis de l'hydrogéologue rendu ;
- > 50% dossier recevable déposé en préfecture ;
- > 60% arrêté préfectoral ;
- > 80% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre ;
- > 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté.

Pour 97% des ressources de la CCPV, l'arrêté préfectoral a été complètement mis en œuvre.

La majeure partie des ouvrages de production ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP). Cependant, on notera que plusieurs DUP sont à réaliser/régulariser ou compléter. Il s'agit du forage de Russy-Bémont (Absence de DUP, ouvrage privé) et du captage d'Ormoy-le-Davien (Absence de DUP mais ouvrage abandonné à court terme), La DUP du captage de Brégy est à compléter avec les débits autorisés car l'actuelle est une mise à jour de l'ancienne DUP mais les débits inscrits sont insuffisants pour couvrir les besoins en eau de la commune et ne sont pas cohérents avec les débits d'exploitation des deux ouvrages.

Tableau 15

Unité de distribution	Taux de conformité microbiologique
Acy-en-Multien	80%
Antilly	80%
Autheuil-en-Valois	80%
Bargny / Cuvergnon	80%
Betz / Villers-Saint-Genest	80%
Bonneuil / Émeville / Fresnoy / Morienvall	80%
Bouillancy	80%
Boullarre / Étavigny	80%
Boursonne / Ivors	80%
Brégy	80%
Chèvreville / Ognès	80%
Ermenonville	80%
Gondreville	80%
Lagny-le-Sec / Le Plessis- Belleville / Silly-le-Long	80%
Lévignen	80%
Mareuil-sur-Ourcq	80%
Montagny-Sainte-Félicité	80%
Nanteuil-le-Haudouin	80%
Neufchelles / Varinfroy	80%
Ormoy-le-Davien	40%
Péroy-les-Gombries	80%
Rééz-Fosse-Martin	80%
Rosoy-en-Multien	80%
Rouvres-en-Multien	80%
Thury-en-Valois/ La Villeneuve-sous-Thury	80%
Vauciennes	80%
Vaumoise	80%
Vez	80%

Indicateurs liés à la qualité de l'eau

Ces indicateurs permettent de mettre en avant la qualité de l'eau microbiologique et physico-chimique au sein de chaque unité de distribution. La qualité de l'eau est considérée bonne lorsque plus de 90 % des analyses réalisées au cours de l'année sont conformes.

Indicateurs bactériologique ou microbiologique

Le tableau ci-après présente le taux de conformité des analyses microbiologiques réalisées au de l'année 2025 par unité de distribution. Il atteste de la bonne qualité microbiologique de l'eau sur la majeure partie du territoire de la CCPV, à l'exception des UDI de Bouillancy et de Boissy-Fresnoy, qui ont chacune enregistrée une non-conformité ponctuelle en 2025.

Dès réception de ces résultats non conformes, des opérations de purge ont été réalisées. Les prélèvements de contrôle effectués par la suite ont confirmé le retour à la conformité de l'eau distribuée.

En 2025, 31 des 33 UDI analysées de la CCPV distribuent une eau de bonne qualité microbiologique, contre 30 en 2024, traduisant une légère amélioration du taux de conformité bactériologique à l'échelle du territoire (97,5 % en 2024 et 99,2 % en 2025).

Tableau 16

Qualité microbiologique de l'eau par unité de distribution	
Unité de distribution	Taux de conformité microbiologique
Boissy-Fresnoy	83,3%
Bouillancy	88,9%
CCPV	99,2%
Rouvres-en-Multien	100%
Acy-en-Multien	100%
Antilly	100%
Bargny / Cuvergnon	100%
Betz / Villers-Saint-Genest	100%
Rééz-Fosse-Martin	100%
Bonneuil / Émeville / Fresnoy / Morienvall	100%
Autheuil-en-Valois	100%
Boullarre / Étavigny	100%
Boursonne / Ivors	100%
Brégy	100%
Chèvreville / Ognès	100%
Crépy-en-Valois	100%
Ermenonville	100%
Ève	100%
Feigneux Bourg	100%
Gondreville	100%
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	100%
Lévignen	100%
Mareuil-sur-Ourcq	100%
Montagny-Sainte-Félicité	100%
Nanteuil-le-Haudouin	100%
Neufchelles / Varinfroy	100%
Ormoy-le-Davien	100%
Péroy-les-Gombries	100%
Rosoy-en-Multien	100%
Russy-Bémont	100%
Thury-en-Valois/ La Villeneuve-sous-Thury	100%
Vauciennes	100%
Vaumoise	100%
Vez	100%

Qualité physico-chimique

Le tableau ci-après présente le taux de non-conformités des analyses physico-chimiques (phytosanitaires, nitrates, métaux lourds, ...) réalisées au titre du contrôle sanitaire durant l'année 2025 dont le détail et les explications par UDI sont précisés ci-après.

Au point de mise en distribution (Station de pompage), le spectre des paramètres recherchés est plus large, avec la recherche de pesticides et de leurs métabolites, de micropolluants organiques ou métalliques, des hydrocarbures, de paramètres azotés (notamment les nitrates) et phosphorés, des sous-produits de la désinfection, des composés organohalogènes, les paramètres microbiologiques... Sur l'eau distribuée (au robinet de l'utilisateur), le champ des paramètres recherchés se limite aux paramètres microbiologiques, aux paramètres azotés (notamment les nitrates) et phosphorés, aux caractéristiques organoleptiques, aux résiduels de traitement de désinfection... Ceci explique l'écart entre le taux de conformité sur l'eau mise en distribution et l'eau distribuée.

	Bonne qualité	90 - 100%
	Qualité moyenne	75 - 90%
	Qualité médiocre	50 - 75%
	Mauvaise qualité	< 50%

Tableau 17

Qualité physico-chimique de l'eau par unité de distribution		
Unité de distribution	Taux de conformité sur l'eau mise en distribution	Taux de conformité sur l'eau distribuée
Montagny-Ste-Félicité	0% 	71% (Nitrates)
Autheuil-en-Valois	0% 	100%
Ermenonville	0% 	100%
Rosoy-en-Multien	0% 	100%
Péroy-les-Gombries	25% 	100%
Acy-en-Multien	33% 	100%
Bargny / Cuvergnon	33% 	100%
Boursonne / Ivors	33% 	100%
Brégy	33% 	100%
Ormoy-le-Davien	33% 	100%
Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury	33% 	100%
Vez	33% 	100%
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	40% 	100%
Betz / Villers-Saint-Genest	50% 	100%
Bonneuil / Éméville / Fresnoy / Morienvall	50% 	100%
Bouillancy	50% 	60%
Boullarre / Étavigny	50% 	100%
Nantheuil-le-Haudouin	50% 	100%
Vaumoise	50% 	100%
CCPV	50% 	99%
Antilly	60% 	100%
Gondreville	60% 	100%
Rouvres-en-Multien	60% 	100%
Vauciennes	60% 	100%
Chèvreville / Ognés	100% 	100%
Lévignen	100% 	100%
Mareuil-sur-Ourcq	100% 	100%
Neufchelles / Varinfroy	100% 	100%
Crépy-en-Valois	Pas d'analyse	93% (Pesticides)
Boissy-Fresnoy	Pas d'analyse	100%
Feigneux Bourg	Pas d'analyse	100%
Rééz-Fosse-Martin	Pas d'analyse	100%
Russy-Bémont	Pas d'analyse	100%
Ève	Pas d'analyse	Pas d'analyse

Seules 4 des 27 unités de distribution productrices d'eau de la CCPV distribuent une eau de bonne qualité physico-chimique pour l'année 2025.

En 2025, à titre exploratoire, des analyses sur les pesticides ont été réalisées sur l'eau distribuée de Crépy-en-Valois, ce qui explique le taux de conformité de 93 % sur cette commune. Le dépassement de la limite de qualité sur les nitrates de 50 mg/l explique le taux de conformité de 71 % sur Montagny-Saint-Félicité.

Depuis janvier 2021 et juillet 2023, les métabolites de la chloridazone (produit phytosanitaire de type herbicide souvent associé aux cultures de betteraves), chloridazone desphényl et chloridazone méthyl-desphényl et du chlorothalonil (fongicide), chlorothalonil R471811, font l'objet de recherche lors du contrôle sanitaire. Le métabolite du chlorothalonil R417888 est recherché depuis juillet 2025. Ces métabolites sont classés comme pertinents (avec limite de qualité fixée à 0,1 µg/l par substance individuelle et 0,5 µg/l pour le total des pesticides), sauf le métabolite R471811 classé non pertinent depuis mai 2025. De nombreuses ressources de la CCPV sont concernées par la présence de ces métabolites.

L'eau peut continuer à être consommée dans ces communes, car le taux ne dépasse pas la valeur sanitaire maximale (Vmax) ou valeur sanitaire transitoire (VST), variable selon les pesticides. Afin de respecter les limites de qualité, qui vise à réduire la présence de ces résidus de pesticides au plus bas niveau, la CCPV travaille à la mise en place de mesures curatives afin de diminuer le taux de métabolites de chloridazone et de chlorothalonil et de mesures préventives de réduction à la source des pesticides.

Tableau 18

Explications des non conformités sur l'eau mise en distribution en 2025	
Unité de production d'eau	Paramètre(s) dépassant les limites de qualité sur les pesticides et nitrates en 2025
Vez	Chloridazone desphényl
BONNEUIL... / ÉMEVILLE / FRESNOY... / MORIENVAL, BOUILLANCY : REEZ-FOSSE-MARTIN, ERMENONVILLE, FEIGNEUX / RUSSY-BEMONT, LAGNY-LE-SEC / LE PLESSIS-BELLEVILLE / SILLY-LE-LONG, PÉROY-LES-GOMBRIES, ROUVRES-EN-MULTIEN, THURY-EN-VALOIS / LA VILLENEUVE-SOUS-THURY, VAUMOISE	Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, total pesticides, chlorothalonil R471811
Boursonne / Ivors	Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, total pesticides, chlorothalonil R471811 + déséthylatrazine et oxadixyl
Vauciennes / Nanteuil-le-Haudouin / Brégy	Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, total pesticides
Boullare / Étavigny	Chloridazone desphényl, total pesticides, chlorothalonil R471811 + turbidité
Ormoy-le-Davien	Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, total pesticides, chlorothalonil R471811 + turbidité
Autheuil-en-Valois	Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, total pesticides, chlorothalonil R471811 + promacard
Montagny-Ste-Félicité / Gondreville	Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, total pesticides, chlorothalonil R471811 + nitrates
Rosoy-en-Multien	Chloridazone desphényl, chloridazone méthyl desphényl, total pesticides, chlorothalonil R417888 + bentazone, déséthylatrazine

CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE

L'ARS programme annuellement une campagne de mesures sur les CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), car les canalisations en PVC posées avant 1980 sont susceptibles de relarguer des CVM, lorsque le temps de séjour de l'eau est supérieur à 48 heures. La limite de qualité pour l'eau du robinet est fixée à 0,5 µg/L, en application de la réglementation européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Les prélèvements effectués en 2025 n'ont pas révélé la présence de chlorure de vinyle monomère sur les 26 unités de distribution sur lesquelles ce paramètre a été recherché dans le cadre du contrôle sanitaire.

PFAS

Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) constituent une vaste famille regroupant plusieurs milliers de composés chimiques. Elles se caractérisent par une très forte persistance dans l'environnement, liée à la solidité des liaisons carbone-fluor qui les composent. Les PFAS présentent des propriétés antiadhésives, imperméabilisantes et une grande résistance aux températures élevées. En conséquence, elles sont largement utilisées depuis les années 1950 dans de nombreux secteurs d'activité, notamment pour la fabrication de textiles, d'emballages alimentaires, de mousses anti-incendie, de gaz réfrigérants, de revêtements antiadhésifs, de cosmétiques, de dispositifs médicaux et de produits phytopharmaceutiques.

En 2025, l'Agence régionale de santé (ARS) a mené une campagne exploratoire sur les PFAS, dont la surveillance deviendra obligatoire dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine à compter du 1er janvier 2026.

Les résultats des prélèvements réalisés sur les eaux brutes et les eaux mises en distribution (en sortie de station de traitement) n'ont révélé la présence d'aucune substance PFAS dans 20 ressources, les concentrations mesurées étant inférieures aux limites de détection du laboratoire. Pour les 8 autres ressources, la limite de qualité fixée à 0,10 µg/L pour la somme des 20 molécules PFAS recherchées dans les eaux destinées à la consommation humaine est respectée.

PERCHLORATES

A fortes doses, cette substance non cancérigène pourrait avoir une incidence sur la production d'hormones thyroïdiennes. Aucune limite de qualité n'est fixée pour ce paramètre. La Direction Générale de la Santé n'a pas intégré ce paramètre dans la nouvelle réglementation relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Tableau 19

Teneur en perchlorates mesurées sur l'eau mise en distribution en 2024 et 2025		
Unité de distribution	Perchlorates (µg/l) 2024	Perchlorates (µg/l) 2025
Bargny / Cuvergnon	0,00	Pas d'analyse
Chèvreville / Oignes	6,4 et 9,5	8,0 et 10,3
Montagny-Ste-Félicité	4,9 et 5,8	5,6 et 6,55
Rééz-Fosse-Martin	4,9 et 6,1	5,1 et 5,75
Ermenonville	4,70	4,2 et 5,44
Feigneux Bourg	1,70	2,1 et 3,3
Brégy	9,40	9,40
Bouillancy	5,30	6,40
Ormoy-le-Davien	4,50	4,50
Rosoy-en-Multien	3,10	3,80
Boursonne / Ivors	3,10	3,40
Lévignen	Pas d'analyse	3,10
Vez	2,4 et 4,2	3,10
Rouvres-en-Multien	2,40	2,50
Péroy-les-Gombries	3,00	2,40
Russy-Bémont	1,70	2,20
Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury	2,20	2,20
Acy-en-Multien	2,20	2,10
Gondreville	3,30	2,10
Vaumoise	2,00	2,00
Boissy-Fresnoy	Pas d'analyse	1,90
Antilly	0,00	1,70
Ève	1,80	1,50
Nanteuil-le-Haudouin	0,00	1,00
Autheuil-en-Valois	0,00	0,00
Bonneuil / Éméville / Fresnoy / Morienvall	0,00	0,00
Boullarre / Étavigny	0,00	0,00
Crépy-en-Valois	0,00	0,00
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	0,00	0,00
Mareuil-sur-Ourcq	0,00	0,00
Neufchelles / Varinfroy	0,00	0,00
Vauciennes	Pas d'analyse	0,00
Betz / Villers-St-Genest	0,00	0,00

Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indice permet de connaître la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de la distribution aux abonnés.

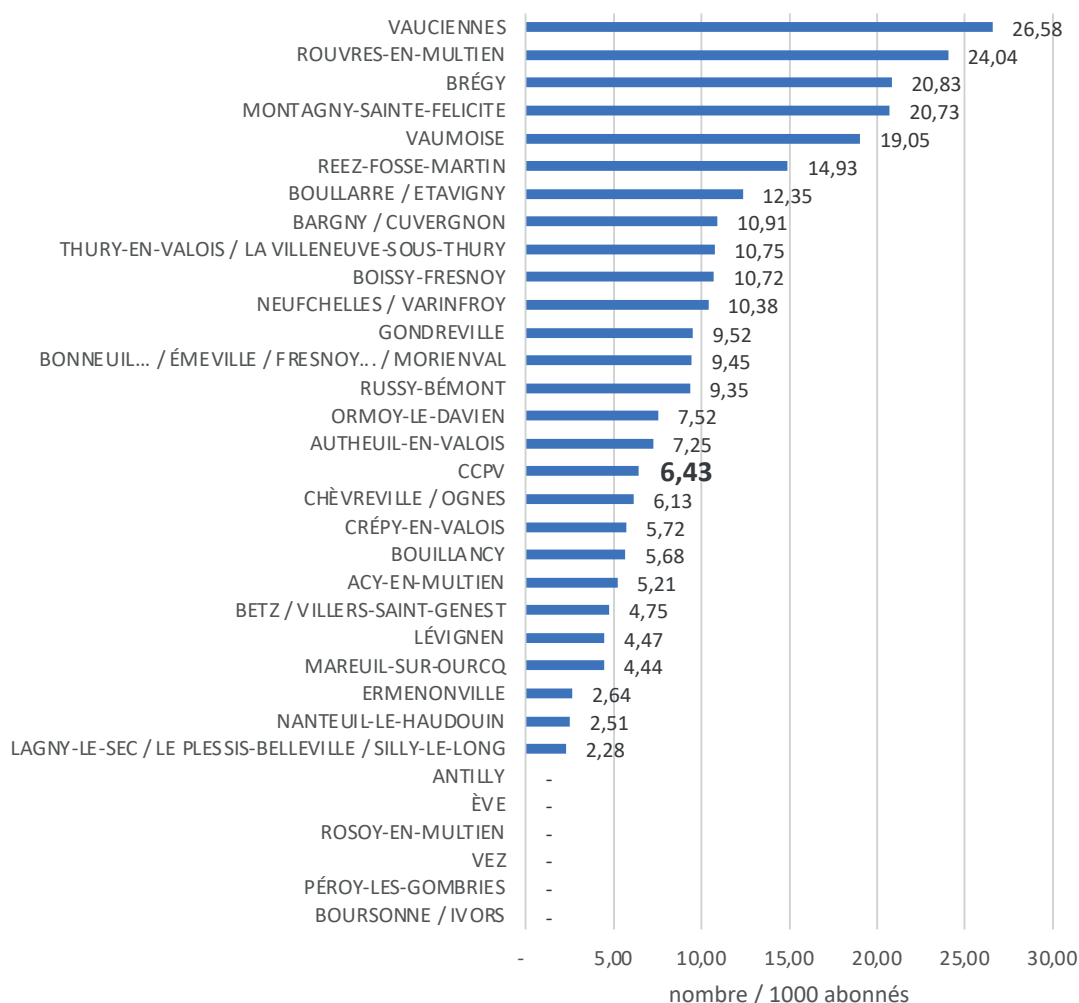
L'Indice Linéaire de Volumes Non Comptés (ILVNC) pour l'ensemble de la CCPV s'établit à 3,87 m³ par jour et par kilomètre en 2025, contre 2,99 m³ par jour et par kilomètre en 2024. Cette évolution traduit une augmentation des volumes de pertes d'eau sur le réseau.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés

L'ensemble des unités de distribution présente les taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, consécutives notamment à une fuite non programmée ou à une interruption de l'alimentation électrique donnés dans le tableau suivant.

Figure 14 :

***Taux d'occurrence des interruptions de service non programmé
(en nombre / 1 000 abonnés)***



En 2025, le nombre total d'interruptions de service non programmées s'élève à 129, contre 27 en 2024, soit 6,43 interruptions pour 1 000 abonnés, contre 1,37 en 2024. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse des interventions liées à la réparation de fuites sur les branchements et les conduites

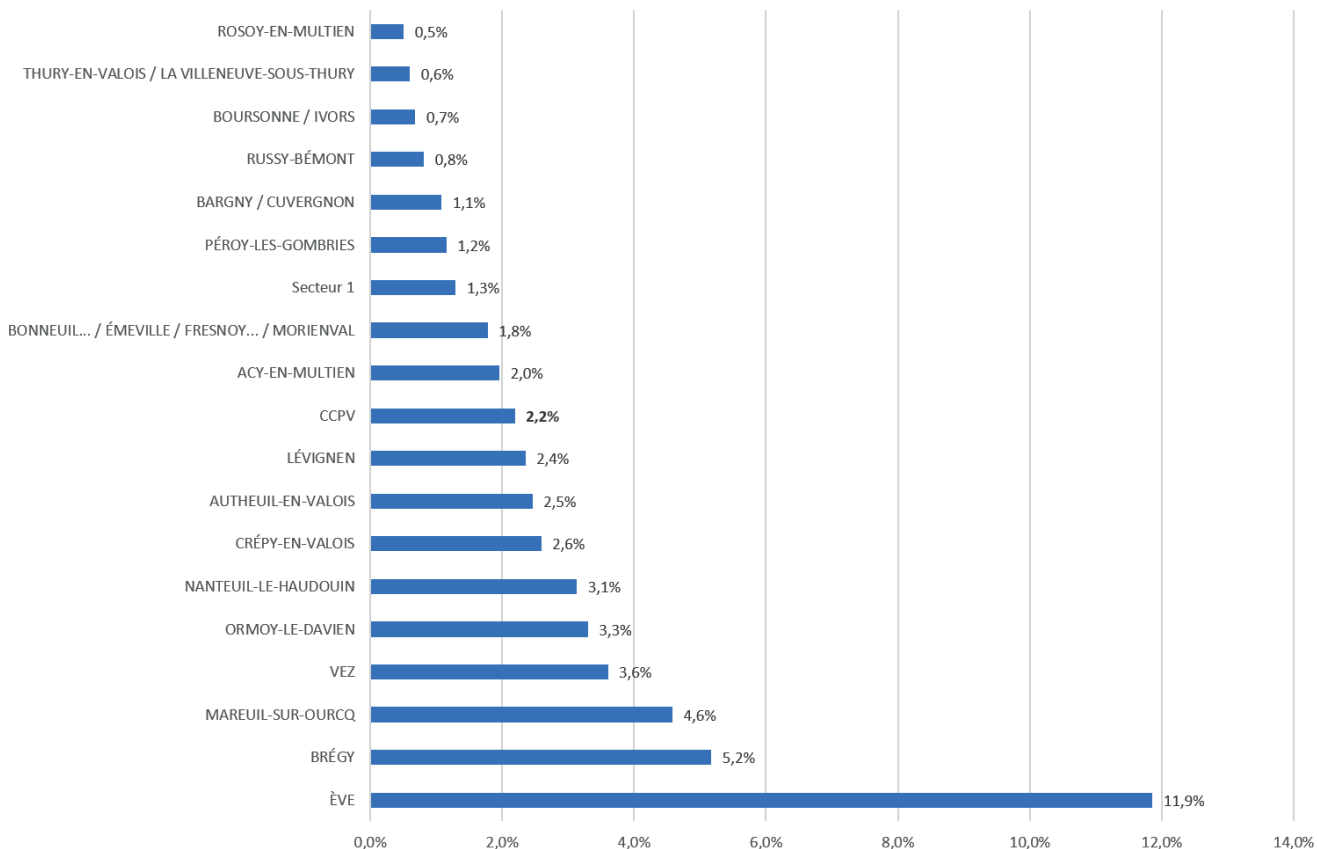
Impayés sur les factures d'eau

En moyenne (pondérée par le montant facturé de chaque UDI), sur la CCPV, le taux d'impayés sur les factures de l'année 2025 est de 2,2 % (1,9 % en 2025).

Pour rappel, le taux d'impayés ne correspond pas aux abandons de créances, mais les montants sont toujours dus et les payeurs relancés. Le taux d'impayés est disponible à l'échelle de chaque contrat et est présenté sur la figure ci-après.

Figure 15 :

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (2025) à l'échelle de chaque contrat



Réclamations

Les délégataires disposent d'un dispositif d'enregistrement et de suivi des réclamations permettant de mettre en avant les réclamations écrites et orales reçues sur l'année 2025. Il permet par une analyse fine de distinguer les réclamations orales des réclamations écrites. Seules ces dernières sont prises en compte dans le calcul du taux de réclamations. Cet indicateur intègre pour 2025 les réclamations reçues par la CCPV, le dispositif d'enregistrement et de suivi est désormais opérationnel.

Le taux de réclamations des abonnés sur la CCPV sur 2025 est de 1,69/1 000 abonnés, soit 34 réclamations (28 par les délégataires et 6 par la CCPV).

Délai d'ouverture des branchements des nouveaux abonnés

Les règlements du service de la CCPV ou les contrats de délégation définissent un délai maximal d'ouverture de branchement à 1 jour et majoritairement 2 jours calendaires, au sens de l'indicateur déclaratif 151.0, n'intégrant pas le délai légal de rétractation. Cet indicateur correspond au délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.

Ces délais sont respectés à 95 % sur le périmètre de la CCPV (96 % en 2024).

6

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montant des travaux engagés

Le montant des travaux ci-après n'intègre pas les travaux concessifs confiés aux délégataires de service ou de renouvellement des équipements électromécaniques, intégrés dans la part délégataire (Exemple : installation des dispositifs de sectorisation) et les travaux de création de branchements neufs, mis à la charge des pétitionnaires.

Les travaux engagés en 2025 sur le budget eau potable de la CCPV se chiffrent à 2 301 k€ HT (inclus les restes à réaliser).

Tableau 20

Détail des principaux travaux payés en 2025			
Unité de distribution	Intitulé de l'opération	Montant € HT engagé sur 2025	Catégorie
Boissy-Fresnoy	Réhabilitation du réservoir sur tour de 100 m ³ + location d'un groupe électrogène de secours pendant la durée des travaux	299 836	Réhabilitation patrimoniale
Crépy-en-Valois	Avenue Paul Pauchet et carrefour rue de Soissons et rue de Saint-Germain – 450 ml ø 100 à 200 mm	274 038	Renouvellement réseau
	Travaux réhabilitation étanchéité intérieure cuve réservoir.	59 339	Réhabilitation patrimoniale
Bargny / Cuvergnon	Cuvergnon – Rues Saint-Vaast et de Grands Champs – 370 ml ø 150 mm	156 909	Renouvellement réseau
Gondreville	Interconnexion Lévignen – Gondreville	200 577	Sécurité d'approvisionnement
	Solde travaux rue de la Houatte et rue de l'Église	72 510	Renouvellement réseau

Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	Le Plessis-Belleville – Rue de Billy – 550 ml ø 150 mm	253 671	Renouvellement réseau
	Lagny-le-Sec – Allée du Valois – 90 ml ø 60 mm + renouvellement branchement station d'épuration	116 397	Renouvellement réseau
	Équipement 3 ^e forage	188 933	Sécurité d'approvisionnement
Lévignen	Rue du Valois – 170 ml ø 80 mm	53 624	Renouvellement réseau
Mareuil-sur-Ourcq	Allée des Tamaris 70 ml ø 80 mm	39 800	Renouvellement réseau
Nanteuil-le-Haudouin et Silly-le-Long	Interconnexion entre Nanteuil- le-Haudouin et Silly-le-Long	365 645	Sécurité d'approvisionnement

Montant des subventions et concours versés

En 2025, la CCPV comptabilise 1 407 k€ de subventions d'investissements sur le budget annexe Eau potable, inclus les restes à réaliser.

Encours de la dette et annuités

L'encours de dette pour l'activité eau potable se monte à 571 k€ en 2025. Les annuités consacrées au remboursement de la dette se montent en 2025 à 206 k€, dont 188 k€ (91 %) sont portés à la section d'investissement et représentent donc le capital remboursé (par opposition aux intérêts portés à la section de fonctionnement).

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations totales liées à l'activité eau potable présentent une valeur nette comptable (VNC) de 23 688 k€ en 2025. La valeur brute est de 33 478 k€. Les dotations aux amortissements liées à l'activité eau potable s'élèvent à 1 090 k€ en 2025.

Durée d'extinction de la dette

La capacité d'autofinancement nette ou épargne brute du budget annexe Eau potable de la CCPV est de 694 k€ en 2025, à comparer avec un capital restant dû de 571 k€. La durée théorique d'extinction de la dette est d'une année en 2025, ce qui traduit un très faible endettement.

Projet à l'étude ou en travaux pour 2026

Tableau 21

Détail des principaux travaux de renouvellement de réseaux à l'étude ou en travaux pour 2026

Unité de distribution	Nature des travaux
Acy-en-Multien	Rues du Tour de Ville et de Montaillant – 260ml ø 150mm
Autheuil-en-Valois	Reprise des branchements et mise hors service d'une conduite sur 700 ml entre la rue du Puits Saint-Martin et le château d'eau
Brégy	Rue de Saint-Germain – 250 ml ø 150 mm
Crépy-en-Valois	Reprise de branchements rue Henri Laroche, renouvellement de réseau carrefour rue du Bois Tillet/Rue Saint-Germain
Ermenonville	Renouvellement conduite en plomb rue Jean-Jacques Rousseau
Betz / Villers-St-Genest	Diagnostic du réservoir sur tour de Betz, ajout d'un débitmètre de sectorisation 25 000 € Renforcement du débit de pompage sur la station de reprise vers Eméville. Maîtrise d'oeuvre travaux rue Saint-Clément à Morienvall
Montagny-Ste-Félicité	Maîtrise d'oeuvre travaux ruelle Chaalis
Mareuil-sur-Ourcq	Allée des Tamaris – 70 ml ø 80 mm
Nanteuil-le-Haudouin	Rue du Moulin Ferry – 500 ml ø 150 mm
Péroy-les-Gombries	Renouvellement de réseau ex RN 2, rues Bourquerin et Ruby
Neufchelles / Varinfroy	Maîtrise d'oeuvre travaux rue Louis Faussard
Thury-en-Valois / La Villeneuve-sous-Thury	Thury-en-Valois – Renouvellement de 33 branchements en plomb
Ognes / Chèvreville	Rue des Fontaines à Ognes – 300 ml ø 100 mm
Vaumoise	Maillage rue des Moulins 330 ml ø 150 mm. Renouvellement de 50 branchements en plomb.
Vez	Dévoisement et renforcement du réseau d'eau potable entre le Petit Vez et Saint-Mard – Vez

Tableau 22

Détail des principaux travaux d'interconnexion, de sécurisation et de sectorisation à l'étude ou en travaux pour 2026

Unité de distribution	Nature des travaux
Acy-en-Multien	Pose de 3 débitmètres de sectorisation
Boullarre / Étavigny	Travaux de mise en conformité sur la source et la bâche de pompage – Margelle de protection et double porte sur les deux ouvrages
Crépy-en-Valois	Étanchéité couverture d'une cuve de réservoir
Ivors / Boursonne	Réhausse tête de puits
Lévignen	Pose de 2 débitmètres de sectorisation
	Création d'un nouveau forage
Interconnexion Lévignen / Ormoy-le-Davien	Maîtrise d'œuvre de l'opération (Travaux en 2026)
Lagny-le-Sec / Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long	Autorisation de prélèvement et mise en service du forage F3
Nanteuil-le-Haudouin	Diagnostic des réservoirs sur tour et renouvellement de la conduite de remplissage d'un des deux réservoirs
Interconnexion Nanteuil-le-Haudouin / Silly-le-Long	Mise en service de l'interconnexion
Neuchelles / Varinfroy	Sécurisation forage, bâtiment de traitement et réservoir
Rééz-Fosse-Martin	Sécurisation d'accès uniquement à la cuve du réservoir sur tour
Thury-en-Valois	Création du nouveau forage dans le secteur Grivette (études)
Vauciennes	Sécurisation échelle et double-porte sur les 2 réservoirs + sécurisation trappe d'accès forage et bâtiment de pompage + chlorobox
Vaumoise	Remplacement échelle de descente dans la cuve et clapets sur surpression
Secteur 2	Première tranche des travaux de déploiement de la télérelève

7 DÉMARCHES STRUCTURANTES ENGAGÉES PAR LA CCPV

Déploiement de la télérelève

La Communauté de Communes du Pays de Valois déploie progressivement la télérelève des compteurs d'eau sur son territoire, en partenariat avec la SAUR, afin de moderniser la gestion du service de l'eau potable. Ce dispositif repose sur des compteurs connectés capables de transmettre automatiquement les données de consommation à distance.

La télérelève permet aux usagers de suivre leur consommation d'eau au quotidien via l'application ou l'espace client « Saur & Moi », offrant ainsi une meilleure maîtrise de leurs usages. Les factures sont établies sur la base des consommations réelles, supprimant les estimations et les relevés manuels. Parmi les principales fonctionnalités figurent le suivi journalier des consommations, les alertes de surconsommation et la détection précoce des fuites.

Le déploiement a débuté dans plusieurs communes en 2025 et se poursuivra dans de nouvelles communes à partir de 2026. À Crépy-en-Valois, où un premier système (module G2) est déjà en place depuis plusieurs années, un renouvellement progressif des modules par la technologie LORAWAN est prévu entre 2026 et 2030 afin de bénéficier de technologies plus performantes et de fonctionnalités élargies.

Au-delà du confort pour les abonnés, la télérelève contribue à préserver la ressource en eau grâce à une détection plus rapide des fuites, tout en réduisant les déplacements nécessaires aux opérations de relevé.

Tableau 23

État d'avancement du déploiement de la télérelève				
Secteur	Communes	Nbre de télérelévés selon la technologie		Taux de déploiement
		G2	LORAWAN	
1	Antilly		63	66,3%
1	Betz		372	80,5%
1	Villers-St-Genest		160	93,6%
1	Boissy-Fresnoy		328	86,8%
1	Bouillancy		132	75,4%
1	Boullarre		77	84,6%
1	Étavigny		59	84,3%
1	Chèvreville		159	85,5%
1	Ognes		118	86,1%
1	Ermenonville		289	74,5%
1	Feigneux		119	79,9%
1	Gondreville		100	95,2%
1	Lagny-le-Sec		665	86,9%
1	Le Plessis-Belleville		1 511	84,9%
1	Silly-le-Long		457	88,4%
1	Montagny-Ste-Félicité		172	89,1%
1	Neufchelles		128	76,1%
1	Varinfroy		100	82,0%
1	Rééz-Fosse-Martin		53	77,9%
1	Rouvres-en-Multien		153	73,2%
1	Vauciennes		226	76,6%
1	Vaumoise		314	73,6%
2	Boursonne		119	78,3%
2	Ivors		93	78,8%
2	Crépy-en-Valois	4 884	811	92,9%
2	Ève		141	86,5%
2	Péroy-les-Gombries		204	41,2%
2	Vez		87	67,4%
Total		4 884	7 210	85,5%

Près de 12 100 compteurs sont télérelevés à ce jour.

Schéma directeur d'alimentation en eau potable

La Communauté de Communes du Pays de Valois entreprend la révision de son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) sur son territoire dans le but de dresser un état des lieux exhaustif des conditions réglementaires, techniques et financières de l'alimentation en eau potable, incluant les hameaux. Cette démarche vise également à identifier les problèmes existants, qu'ils soient d'ordre réglementaire, technique, quantitatif ou qualitatif, à estimer les besoins futurs et à proposer des solutions viables, en envisageant plusieurs scénarios réalisables ou en élaborant un programme d'actions ou d'études pour lever les incertitudes. Dans le cadre de cette étude, un programme de travaux adapté aux besoins de la collectivité et à ses ressources, ainsi qu'une gestion de la phase transitoire incluant des études complémentaires, seront élaborés pour le court, moyen et long terme.

L'étude se déroule en 3 phases :

- > Phase 1 : recueil des données, état des lieux, visite des ouvrages et équipements, analyses des besoins et des évolutions futures, bilan besoins/ressources.
- > Phase 2 : modélisation des réseaux.
- > Phase 3 : scénarios d'optimisation de l'alimentation en eau potable, adoption d'un nouveau schéma directeur.

Les phases 1 et 2 sont déjà achevés, la phase 3 est en cours d'achèvement avec un objectif d'adoption du schéma directeur d'alimentation en eau potable en décembre 2026.

Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

Le PGSSE est une démarche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau depuis la zone de captage jusqu'au robinet.

Les textes réglementaires nationaux de transposition de la directive « Eau potable » de 2020, rendent obligatoire la mise en place des PGSSE par les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE).

- > d'ici juillet 2027 pour le PGSSE relatif à la partie Zone de captage (« PGSSE- volet ressource ») ;
- > d'ici à janvier 2029 pour le PGSSE complet, c'est-à-dire couvrant tout le réseau d'eau (unité de traitement, réservoir de stockage...), depuis la zone de captage jusqu'en amont des installations privées de distribution d'eau (compteur d'eau).

La phase 1 de l'état des lieux du système de distribution d'eau et la phase 2 d'évaluation des risques sanitaires sont déjà achevées. Les propositions d'améliorations sont en cours d'élaboration en vue de leur approbation avant fin 2026.

Préservation de la ressource en eau et sobriété en eau

Préservation de la ressource en eau et sobriété en eau

Le Conseil communautaire a validé l'adoption de la stratégie de préservation de la ressource en eau du Pays de Valois en avril 2025. Cette stratégie a pour objectif d'identifier les priorités d'intervention en matière de protection et de gestion quantitative et qualitative de la ressource. Les actions inscrites dans le cadre de cette stratégie sont intégrées au contrat de territoire Eau et Climat du Pays de Valois, signé avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. La stratégie et le contrat de territoire sont prévus pour une durée de 6 ans, avec une révision à mi-parcours.

La stratégie de préservation de la ressource en eau de la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) vise à garantir durablement la qualité et la disponibilité de l'eau potable à l'horizon 2030. Elle répond à deux enjeux majeurs : la dégradation de la qualité des captages par les nitrates et les pesticides, ainsi que la nécessité de réduire les prélèvements en eau dans un contexte de changement climatique.

Pour améliorer la qualité de la ressource, la CCPV prévoit la réalisation d'études sur les aires d'alimentation des captages, la mise en œuvre de plans d'actions avec les acteurs agricoles et le développement de pratiques limitant l'usage des intrants. L'objectif est notamment de réduire les concentrations en nitrates et en pesticides tout en sécurisant l'alimentation en eau potable.

Sur le plan quantitatif, la stratégie repose principalement sur la réduction des pertes d'eau dans les réseaux, l'amélioration du rendement des installations, le déploiement de la télérelève et la promotion des économies d'eau auprès des particuliers, collectivités et entreprises. La CCPV s'est fixé un objectif de réduction des prélèvements de 7 à 10 % d'ici 2030 et une diminution de près de 40 % des volumes perdus par fuite.

Enfin, la stratégie s'appuie sur la sensibilisation du public, la coordination des acteurs du territoire, le suivi régulier de l'état des ressources en eau et l'animation des programmes d'actions afin d'assurer une gestion durable et concertée de la ressource.

Animation du groupement d'intérêt économique et environnementale (GIEE) Vivaldi

Le Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) Vivaldi, Co-animé par Gaya Consultants et la Communauté de communes du Pays de Valois, implanté sur les aires d'alimentation des captages de Boursonne, Vaumoise et Vauciennes, favorise la mise en place de dynamiques collectives au niveau local, prenant en compte à la fois des objectifs économiques et des objectifs environnementaux.

Ce GIEE est reconnu pour une durée de 6 ans, de 2023 à 2029, avec la participation de 9 agriculteurs. Il bénéficie d'un financement à hauteur de 80 % par l'AESN. L'animation s'organise autour de quatre axes :

- > Appui individuel
- > Accompagnement collectif
- > Communication
- > Formations

Actuellement, le groupe mène des actions en lien avec la gestion de l'azote et la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Voici quelques outils utilisés dans l'animation :

- > Méthode d'animation Gazelle : boîte à outils pour l'animation d'un groupe d'agriculteurs sur un territoire où la qualité de l'eau est problématique en raison de la présence de nitrates.
- > Outil Syst'N : outil de modélisation permettant de quantifier l'origine des pertes d'azote sur les parcelles agricoles et de prendre conscience des améliorations possibles en matière de pratiques agricoles.
- > Désherbage mécanique.

En 2025, le groupe GIEE était en phase de diagnostic des pertes azotées. Trois exploitations ont déjà participé à cette démarche, et une réunion de restitution a été organisée au mois d'avril 2025. Suite à cette réunion, d'autres agriculteurs ont manifesté leur intérêt pour la démarche.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS

LA PASSERELLE
62, rue de Soissons
60 800 Crépy-en-Valois

03 44 88 05 09

info@cc-paysdevalois.fr



www.cc-paysdevalois.fr